

# Recueil sur les transferts monétaires et la violence basée sur le genre : conseils pratiques à l'intention des professionnels de l'humanitaire

**GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES DIRECTIVES RELATIVES À LA VBG DE L'IASC** | MAI 2019



## Remerciements

Ce recueil est le fruit d'une collaboration entre 15 organisations qui ont contribué par leur expertise à sa création, à sa conception et à sa révision. Ce processus a été dirigé et financé par CARE USA. Ce recueil a été préparé par Joanna Friedman, consultante indépendante, pour le compte de CARE USA et du Groupe consultatif sur les TM et la VBG auprès du Groupe de référence sur les Directives relatives à la VBG du Comité permanent interorganisations (IASC). La liste complète des contributeurs se trouve dans l'[annexe 3](#).



# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
OBJECTIF .....	6
APRÈS AVOIR LU CE RECUEIL, VOUS DEVRIEZ ÊTRE EN MESURE DE.....	7
DANS LA PRATIQUE, EN QUOI CONSISTENT L'ATTÉNUATION DES RISQUES DE VBG, LA PRÉVENTION DE LA VBG ET LA LUTTE CONTRE LA VBG ? QUI S'EN CHARGE ? .....	7
COMMENT LES TM ET LA VBG SE RECOUPENT-ILS ? .....	8
<b>PARTIE I : ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR L'ATTÉNUATION DES RISQUES DE VBG, LA PRÉVENTION DE LA VBG ET LA LUTTE CONTRE LA VBG POUR TOUS LES ACTEURS HUMANITAIRES</b>	<b>10</b>
LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE DE COMBATTRE LA VBG .....	10
LA REDEVABILITÉ ENVERS LES POPULATIONS TOUCHÉES .....	10
CE RECUEIL EST ORGANISÉ DE LA MANIÈRE SUIVANTE : LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION PAR PHASE DE CYCLE DE PROGRAMMATION – DANS LES PARTIES II ET III . . .	15
<b>PARTIE II : INTÉGRER L'ATTÉNUATION DES RISQUES DE VBG DANS LES TM</b>	<b>16</b>
L'ANALYSE DE LA SITUATION ET DES POSSIBILITÉS DE RÉPONSE .....	16
LA MOBILISATION DES RESSOURCES .....	18
LA CONCEPTION .....	19
LA MISE EN ŒUVRE .....	23
LA COORDINATION .....	24
LE SUIVI .....	25
L'ÉVALUATION .....	26
<b>RÉDUIRE LES RISQUES DE VBG DANS LE CADRE DES TM : ARBRE DÉCISIONNEL DES MODALITÉS ET OUTIL D'ANALYSE DES RISQUES DE VBG DANS LE CADRE DES TM</b>	<b>27</b>
L'ARBRE DÉCISIONNEL DES MODALITÉS – PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES RISQUES DE VBG LIÉS À LA MODALITÉ .....	29
L'OUTIL D'ANALYSE DES RISQUES DE VBG DANS LE CADRE DES TM .....	30

<b>PARTIE III : UTILISER LES TM DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION DE LA VBG ET DE LA LUTTE CONTRE LA VBG (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS PAR LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA VBG)</b>	<b>32</b>
GÉNÉRALITÉS : VUE D'ENSEMBLE DES DONNÉES PROBANTES .....	32
L'ANALYSE DE LA SITUATION ET DES POSSIBILITÉS DE RÉPONSE .....	33
LA MOBILISATION DES RESSOURCES .....	34
LA CONCEPTION .....	34
LA MISE EN ŒUVRE .....	40
LA COORDINATION .....	40
LE SUIVI .....	41
<b>ANNEXE 1 : GLOSSAIRE</b>	<b>42</b>
TERMES RELATIFS À LA VBG .....	42
TERMES RELATIFS AUX TM .....	44
<b>ANNEXE 2 : RÉFÉRENCES</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXE 3 : REMERCIEMENTS</b>	<b>48</b>
INFORMATEURS CLÉS ET RÉVISEURS* (*AVEC UNE ÉTOILE) .....	48
<b>ANNEXE 4 : EXEMPLE D'ANALYSE DES RISQUES DE VBG DANS LE CADRE DES TM</b>	<b>50</b>

# Sigles et acronymes

**ACT** : Argent contre travail

**BCAH** : Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies

**CaLP** : Cash Learning Partnership

**CH** : Coordinateur humanitaire

**DVSAH** : Données ventilées par sexe, âge et handicap

**EAS** : Exploitation et abus sexuels

**EHP** : Équipe humanitaire du pays

**GBVIMS** : Système de gestion des informations sur la violence basée sur le genre

**GCIC** : Groupe de coordination inter-clusters

**GTC** : Groupe de travail du cluster

**HCR** : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

**IASC** : Comité permanent interorganisations

**IRC** : International Rescue Committee

**LGBTQI** : Personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et intersexuées

**OC** : Organisation communautaire

**OIM** : Organisation internationale pour les migrations

**OMS** : Organisation mondiale de la santé

**ONU** : Nations Unies

**ORM** : Opérateur de réseau mobile

**PDIP** : Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

**PDM** : Panier de dépenses minimum

**PEAS** : Protection contre l'exploitation et les abus sexuels

**POS** : Procédure opérationnelle standard

**PSF** : Prestataire de services financiers

**PTM** : Programmes de transferts monétaires

**PVS** : Personnes affectées par le VIH et le SIDA et vivant avec

**SPD** : Suivi post-distribution (des transferts monétaires)

**TEC** : Transfert d'espèces conditionnel

**TM** : Transferts monétaires

**TMUM** : Transferts monétaires à usages multiples

**VBG** : Violence basée sur le genre, également désignée sous le terme de violences sexuelles et sexistes (VSS)

**VC** : Violence conjugale

**WRC** : Women's Refugee Commission

## NOTE SUR LA TERMINOLOGIE

La terminologie utilisée dans ce recueil se veut accessible à un large public d'acteurs humanitaires, de coordinateurs et de donateurs. Nous avons ainsi évité d'utiliser la terminologie technique et sectorielle propre aux TM (bien que les TM ne constituent pas un secteur mais un domaine d'expertise programmatique en pleine croissance) et à la VBG en nous efforçant de l'expliquer de manière appropriée ou d'indiquer des références dans le texte pour une étude plus approfondie. Vous trouverez la terminologie sectorielle propre aux TM et à la VBG dans le [Glossaire terminologique des transferts monétaires](#) et les [Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire](#) de l'IASC de 2015.

Voir l'[annexe 1 : Glossaire](#) à la fin du présent recueil.

# Introduction

## OBJECTIF

Ce recueil de conseils pratiques sur les transferts monétaires (TM) et la violence basée sur le genre (VBG) a pour objectif d'aider les **acteurs humanitaires** et les **communautés touchées par des crises et des conflits** à :

- ✓ intégrer l'**atténuation des risques de VBG** dans les **interventions monétaires** ;
- ✓ intégrer la **prévention de la VBG dans les programmes multisectoriels à l'aide des TM** s'il y a lieu ; et
- ✓ intégrer les **TM dans la prévention de la VBG et la lutte contre la VBG** s'il y a lieu.

Ce recueil met en exergue les principaux éléments à prendre en considération, **LES ACTIONS ESSENTIELLES**, **LES PRATIQUES PROMETTEUSES** et les **ENSEIGNEMENTS TIRÉS** pour aider les professionnels de l'humanitaire à travailler avec les personnes et les communautés touchées afin d'identifier et de suivre les risques de VBG et les mesures d'atténuation tout au long du cycle de programmation. Ce recueil donne des exemples des résultats potentiellement bénéfiques du recours aux TM parallèlement à d'autres formes d'assistance et de services pour contribuer à prévenir la VBG ou à lutter contre.

Ce recueil a été conçu comme un document d'accompagnement des **Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations** (IASC) de 2015 (ci-après dénommées les Directives relatives à la VBG). Le **Guide de poche sur la VBG** est l'une des autres ressources d'accompagnement. Les Directives relatives à la VBG se concentrent sur les activités d'atténuation des risques de VBG qui devraient être entreprises dans tous les secteurs de la réponse humanitaire, tandis que ce recueil rassemble des conseils pratiques sur l'**atténuation des risques de VBG pour tous les acteurs humanitaires ayant recours aux TM**.

Ce recueil peut également être utilisé comme un outil de plaidoyer pour rappeler à **tous** les professionnels, responsables et coordinateurs sur le terrain la responsabilité qui est la leur d'intégrer l'atténuation des risques de VBG dans les programmes de TM et les programmes sectoriels. (**Voir Partie I, Section A sur la responsabilité collective, ci-dessous**)

Ce recueil est destiné aux :

1. Professionnels de terrain qui ont recours aux transferts monétaires dans leurs programmes, dans tous les secteurs de la réponse humanitaire ;
2. spécialistes de la VBG qui envisagent de recourir aux TM dans leurs programmes ;

3. membres de l'équipe humanitaire du pays (EHP) ;
4. coordinateurs humanitaires (CH) et donateurs qui conseillent et suivent les équipes et les partenaires concernant l'intégration de la VBG.

## APRÈS AVOIR LU CE RECUEIL, VOUS DEVRIEZ ÊTRE EN MESURE DE...

1. Faire la différence entre i) l'atténuation des risques de VBG dans les TM et ii) les moyens potentiels par lesquels les TM peuvent contribuer à prévenir la VBG et à lutter contre.
2. Déterminer les mesures pratiques que les spécialistes des TM et/ou les spécialistes sectoriels et autres acteurs humanitaires peuvent prendre pour identifier et atténuer les risques de VBG dans les TM.
3. Déterminer les mesures pratiques que les spécialistes de la VBG peuvent prendre pour intégrer les TM permettant de prévenir la VBG dans leurs programmes de lutte contre la VBG.

## DANS LA PRATIQUE, EN QUOI CONSISTENT L'ATTÉNUATION DES RISQUES DE VBG, LA PRÉVENTION DE LA VBG ET LA LUTTE CONTRE LA VBG ? QUI S'EN CHARGE ?

TABLEAU 1 : PRÉVENTION DE LA VBG, ATTÉNUATION DES RISQUES DE VBG ET LUTTE CONTRE LA VBG AVEC DES EXEMPLES DE TM<sup>1</sup>

PRÉVENTION	ATTÉNUATION DES RISQUES	LUTTE
<b>Quoi :</b> interventions destinées à prévenir la VBG avant qu'elle n'apparaisse	<b>Quoi :</b> interventions destinées à <b>éviter d'accroître ou à réduire le risque d'exposition</b> à la VBG.	<b>Quoi :</b> interventions destinées à traiter les conséquences de la VBG après qu'elle est apparue
<b>Comment :</b> traiter les causes profondes	<b>Comment :</b> connaître et traiter les facteurs contributifs si possible	<b>Comment :</b> fournir des services spécialisés
<b>Qui :</b> c'est la responsabilité de tous ; elle pourrait être réalisée par des spécialistes de la VBG OU d'autres acteurs humanitaires selon le cas <b>*Voir la section sur la prévention, ci-après</b>	<b>Qui :</b> tous les acteurs humanitaires, les gouvernements, les communautés, tout le monde	<b>Qui :</b> les spécialistes de la VBG, de la santé et de la protection ayant reçu une formation appropriée
<b>Les TM dans un exemple de prévention de la VBG :</b> des transferts d'espèces ciblés aux familles qui risquent de mettre leurs filles en situation de mariage précoce, tels qu'une assistance en espèces conditionnelle pour que les filles restent scolarisées.	<b>L'atténuation des risques de VBG dans des exemples de TM :</b> un groupe de discussion distinct a été organisé avec des femmes au sujet de leur préférence concernant le destinataire d'un transfert monétaire pour leur ménage, afin de savoir si le fait de cibler les femmes pourrait entraîner des tensions au sein de la famille ou tout autre problème de sécurité. <sup>2</sup>	<b>Les TM dans un exemple de lutte spécialisée contre la VBG :</b> les TM dans le cadre de la prise en charge des victimes et de l'assistance qui leur est portée à travers la gestion des cas, par exemple des transferts d'espèces pour couvrir les frais de transport, ou des transferts d'espèces conditionnels (TEC) pour encourager leur participation aux rendez-vous de suivi réguliers.

1 [Matériel de formation Directives relatives à la VBG](#), diapositive 13

2 Il a été démontré que dans certains contextes, le fait de cibler les femmes pour les TM sans organiser de groupes de discussion sur le genre et inclure les hommes dans des TM similaires ou un soutien aux moyens de subsistance peut contribuer à créer des tensions dans le ménage et éventuellement de la violence conjugale (VC). [Protection in Cash-Based Interventions: A Literature Review](#)

## **Des conseils pratiques sur la prévention de la VBG sont donnés dans les deux parties de ce recueil, tant pour les acteurs des TM que pour les spécialistes de la VBG.**

→ **POURQUOI ?** L'IASC a déclaré que l'atténuation des risques de VBG relevait de la responsabilité de tous les acteurs humanitaires quelque soit le programme (voir [Partie I](#) sur la responsabilité collective), tandis que la lutte contre la VBG devait être réalisée par des spécialistes de la VBG dans le cadre de programmes autonomes consacrés à la VBG.<sup>3</sup> La prévention de la VBG est elle aussi généralement réalisée dans le cadre de programmes autonomes consacrés à la VBG, par des spécialistes de la VBG ; il est important de noter que des programmes intégrés et multisectoriels conçus dans le cadre d'une collaboration entre des spécialistes de la VBG et d'autres spécialistes techniques peuvent contribuer à la prévention de la VBG. Par exemple, un programme de moyens de subsistance peut inclure des objectifs et des mesures de prévention de la VBG, et celles-ci peuvent inclure une composante des TM. Dans ce cas, les acteurs du programme de moyens de subsistance devraient travailler en étroite coordination avec les spécialistes de la VBG.

## **COMMENT LES TM ET LA VBG SE RECROISENT-ILS ?**

En examinant le continuum de protection de *l'intégration*, un *programme autonome* peut aider à définir les façons dont les TM et les mesures d'atténuation des risques de VBG, de prévention de la VBG et de lutte contre la VBG pourraient se recouper :<sup>4</sup> Dans les dernières directives mondiales sur la VBG,<sup>5</sup> le terme anglais « mainstreaming » a été mis à jour et étendu au terme « integration ». Le tableau 2 présente une répartition fondée sur la terminologie la plus récente.

---

3 Entretiens avec des informateurs clés et examens par le Groupe consultatif sur la VBG et les TM, voir annexe 3 : Remerciements.

4 D'après la répartition des documents [Protective action: Incorporating civilian protection into humanitarian response](#) et CARE Framework and ToC for Addressing GBV in Emergencies (CARE, à venir en 2019)

5 [Directives relatives à la VBG](#) ; Handbook for Coordinating Gender-based Violence Interventions in Emergencies (GBV AoR du Global Protection Cluster 2018, sous presse)



**TABLEAU 2 : L'INTÉGRATION DES TM ET DE LA VBG<sup>6</sup>**

	INTÉGRATION DE LA VBG/INTÉGRATION DE L'ATTÉNUATION DES RISQUES DE VBG DANS LES TM	PROGRAMMES INTÉGRÉS (PROGRAMMES MULTISECTORIELS AVEC OBJECTIFS INTÉGRÉS EN MATIÈRE DE VBG)	PROGRAMMES AUTONOMES OU SPÉCIALISÉS LIÉS À LA VBG
Où dans ce recueil	Partie II	Partie II ; Partie III  <i>Voir la section ci-dessus sur la prévention de la VBG</i>	Partie III
<b>Définition</b> , appliquée aux TM	Le processus visant à garantir que les TM et le programme dont ils font partie (dans tous les secteurs) : (1) ne provoque pas ou n'augmente pas la probabilité de VBG ; (2) cherche proactivement à identifier les risques de VBG et prend des mesures pour les atténuer dans l'environnement et dans la conception et la mise en œuvre du programme ; (3) facilite et surveille proactivement l'accès sûr des groupes vulnérables aux services.	Les TM et, plus souvent, les programmes plus larges de soutien économique/axé sur les moyens de subsistance incluant des TM, qui poursuivent des objectifs aussi bien économiques que de protection ou qui constituent un moyen de contribuer à la prévention de la VBG ou à lutter contre par le biais d'une assistance financière. Incluent des objectifs, des activités et des indicateurs spécifiques sur la VBG.	<u>Les programmes dédiés à la VBG</u> impliquant des spécialistes de la VBG et ayant des objectifs, des activités et des indicateurs spécifiques dans le but de promouvoir la prévention de la VBG ou les résultats de la lutte contre la VBG <u>dont les TM font partie.</u>
<b>Exemple</b> , appliqué aux TM	<i>La consultation des femmes et des adolescentes au sujet de l'emplacement des distributeurs automatiques ou des points de distribution des coupons, des itinéraires à suivre pour y accéder/en revenir et des dispositions de sécurité à ces endroits.</i>	<i>Les programmes de moyens de subsistance visant à aider les personnes touchées par une crise améliorent leur situation économique et préviennent les stratégies d'adaptation dangereuses qui pourraient déboucher sur de la VBG.</i>	<i>La gestion des cas pour les victimes de VBG comprend la prise en charge médicale et psychosociale, et l'orientation vers des TM s'il y a lieu.</i>
Capacité <b>minimale</b>	Les acteurs des TM et les acteurs techniques ont une bonne connaissance de l'intégration de la VBG, sont en mesure de suivre les risques et les tendances et d'adapter les programmes en conséquence.  Formation à l'atténuation des risques de VBG pour les acteurs des TM et les acteurs techniques.	Les acteurs des TM et les acteurs techniques ont une bonne connaissance de l'intégration de la VBG et peuvent s'adresser à des spécialistes de la VBG pour obtenir des conseils sur la conception des mesures en matière de VBG, sur leur mise en œuvre et leur suivi.  Formation à la VBG pour les acteurs des TM les acteurs techniques ; disponibilité d'un spécialiste de la VBG (même s'il ne travaille pas à 100 % sur le projet).	Les spécialistes de la VBG ont une bonne connaissance et une bonne expérience des TM et peuvent s'adresser aux acteurs ou aux spécialistes des TM pour obtenir des conseils sur la conception, la mise en œuvre et le suivi des TM.  Formation aux TM pour les spécialistes de la VBG ; disponibilité des acteurs ou des spécialistes des TM (même s'ils ne travaillent pas à 100 % sur le projet).

6 Adapté des sources suivantes : <https://gbvguidelines.org/en/capacity-building/module-3-gbv-in-emergencies/diapositives-13-14> ; Handbook for Coordinating Gender-based Violence Interventions in Emergencies (GBV AoR du Global Protection Cluster 2018, sous presse) ; CARE Framework and ToC for Addressing GBV in Emergencies (CARE, à venir en 2019) ; [Guide pour la protection dans le cadre des interventions monétaires](#)

# Partie I : Éléments transversaux à prendre en considération pour l'atténuation des risques de VBG, la prévention de la VBG et la lutte contre la VBG pour tous les acteurs humanitaires

## LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE DE COMBATTRE LA VBG<sup>7</sup>

La déclaration des responsables de l'IASC sur [La place centrale de la protection dans l'action humanitaire](#) souligne le fait que les acteurs humanitaires ont la responsabilité collective de combattre la VBG. Tous les acteurs humanitaires doivent être conscients des risques liés à la VBG et – en agissant collectivement pour garantir une réponse globale – prévenir et atténuer ces risques le plus rapidement possible dans leurs zones d'intervention.

*Comment cela s'applique-t-il aux TM ?*

Ceci signifie que pour tout programme, indépendamment de la modalité choisie, les acteurs humanitaires doivent identifier les risques de VBG dès le début d'une crise et prendre en compte le risque potentiel auquel sont exposés certaines femmes, filles, garçons et hommes. Les acteurs des TM ainsi que les spécialistes de la VBG peuvent aider à éclairer une analyse des risques de VBG dans le cadre des TM, mais tous les acteurs humanitaires sont responsables de la sensibilisation aux risques de VBG, des stratégies d'atténuation et de l'adaptation des programmes, indépendamment de la modalité ou de l'objectif de leur aide. Dans le cas des TM, cela peut également inclure le secteur privé (p. ex. les commerçants, le personnel des banques) et d'autres entités dont le personnel ou les représentants s'engagent directement auprès des bénéficiaires des TM.

## LA REDEVABILITÉ ENVERS LES POPULATIONS TOUCHÉES

La redevabilité envers les populations touchées est importante dans toutes les phases du cycle de programmation et donc dans tous les programmes humanitaires. Les éléments à prendre en considération qui suivent peuvent donc s'appliquer à toutes les interventions de TM ainsi qu'à tous les programmes spécialisés dans la VBG. Ils ont été spécifiquement adaptés aux TM et à la VBG.

---

<sup>7</sup> [Directives relatives à la VBG](#) et [La place centrale de la protection dans l'action humanitaire : Déclaration du Comité permanent interorganisations](#)

## LA PARTICIPATION ET L'INCLUSION<sup>8</sup>

- ✓ Les TM doivent inclure tous les membres de la communauté, en particulier les femmes, les filles et les autres personnes vulnérables susceptibles d'être exposées à de la VBG en raison de leurs caractéristiques personnelles, qui peuvent être multiples et cumulées, comme le fait d'être handicapées, âgées et de s'identifier comme étant des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et intersexuées (LGBTQI).
- ✓ Ventilez les informations et/ou incluez des échantillons de personnes d'âge, de sexe, de handicap différents et d'autres caractéristiques diverses – ceci n'est pas spécifique aux TM, mais c'est essentiel pour rendre tous les programmes plus sûrs pour tous les bénéficiaires.
- ✓ Veillez à ce que les personnes d'âges, de sexes et de handicaps différents sachent comment elles peuvent influencer le processus de prise de décision dans le cadre de la programmation et soient en mesure de le faire. Promouvez la participation active des femmes, des filles et des autres personnes exposées à de la VBG dans toutes les évaluations liées aux TM afin de garantir que leur conception et leur distribution soient plus sûres pour tous. **Voir l'encadré Les pratiques prometteuses ci-dessous pour avoir un exemple sur la façon de procéder.**
- ✓ Identifiez les partenaires nationaux forts, y compris les organisations communautaires (OC), qui peuvent jouer un rôle crucial dans le renforcement des capacités des partenaires et la sensibilisation des personnes concernées. Les bénévoles de la sensibilisation ayant une bonne connaissance de la langue et de la culture des populations touchées peuvent jouer un rôle clé dans l'analyse initiale et le suivi continu de la situation de la protection et des risques de VBG dans la communauté. Les organisations représentant des groupes plus marginalisés (telles que les organisations de personnes handicapées ou les associations de personnes âgées, dans lesquelles les femmes sont relativement actives) peuvent être des partenaires clés pour promouvoir des programmes inclusifs et accessibles. Cela s'applique à toutes les modalités de l'aide et à la provision de services.



### À RETENIR : INCLUSION DES FEMMES ET DES FILLES HANDICAPÉES QUI SONT TOUTES EXPOSÉES À UN RISQUE ACCRU DE VBG<sup>9</sup>

Reconnaître qu'il peut y avoir des pratiques discriminatoires intentionnelles ou non à l'égard de certains bénéficiaires, fondées sur des facteurs multiples et entrecroisés, p. ex. les femmes handicapées peuvent devoir faire face à des obstacles de communication pour accéder aux TM en raison de l'inaccessibilité des supports de communication et du faible niveau de leurs connaissances financières. Cela peut les amener à dépendre d'autres personnes pour avoir accès aux TM, ce qui peut ainsi entraîner des vols ou un risque de violence. Une approche participative dès le tout premier stade de l'évaluation, intégrant les retours d'information multicanaux de diverses personnes et groupes, peut aider à prévenir certaines de ces pratiques. Dans cet exemple, des supports de communication alternatifs conformes aux principes de conception universelle peuvent favoriser l'égalité d'accès pour tous, y compris pour les femmes et les filles handicapées. Les TM peuvent être plus discrets et plus souples que l'assistance en nature (p. ex. les transferts par téléphone portable) s'ils sont rendus accessibles aux personnes handicapées et, en particulier, aux femmes et aux filles.

8 Pour obtenir des conseils généraux sur la participation et l'inclusion, voir [L'outil de l'UNHCR pour l'évaluation participative dans les opérations](#) ; la [Politique sur l'âge, le genre et la diversité du HCR](#) et sur la consultation des femmes et des filles, la fiche conseil : Consulting with women and girls on their access to services and perceptions of safety (Équipe de soutien à la mise en œuvre des Directives relatives à la VBG de l'IASC)

9 Directives du Comité permanent inter-organisations sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, chapitre sur les Interventions/transferts monétaires (IASC, à venir en 2019) et [As the movement for cash transfer programming advances, how can we ensure that people with disabilities are not left behind in cash transfer programming for emergencies?](#)



## LES PRATIQUES PROMETTEUSES : TRAVAILLER AVEC DES INTERVENANTES PEUT AMPLIFIER LES VOIX DES FEMMES TOUCHÉES PAR UNE CRISE, TOUT AU LONG DU CYCLE DE PROGRAMMATION<sup>10</sup>

Il est reconnu que le fait de renforcer la participation et le leadership des femmes et des filles dans les programmes contribue à rendre ceux-ci plus sûrs dans toutes les modalités de l'aide humanitaire (en espèces, sous forme de coupons ou en nature) et les services.<sup>11</sup> Dans une étude réalisée en 2018 dans plusieurs pays, CARE a constaté que le fait de suivre l'exemple des activités de protection et de participation locales et auto-organisées des femmes et de les exploiter constituait un point d'entrée important pour atteindre les personnes exposées à la VBG. L'étude a identifié six contributions de base que les intervenantes apportent à leurs propres protection et autonomisation ainsi qu'à celles des autres femmes dans les réponses humanitaires :

1. L'accès dont disposent les femmes leur permet non seulement d'agir en tant que premiers intervenants, mais aussi, à leur tour, de soutenir les populations les plus marginalisées.
2. Une compréhension contextuelle des besoins et des réalités des différents groupes, de la façon de collaborer avec les principales parties prenantes et de leur capacité à répondre de façon créative aux obstacles.
3. Leur capacité à utiliser le capital social et les réseaux pour atteindre d'autres femmes.
4. La capacité de fournir un espace permettant aux femmes de faire entendre leur voix et leur capacité à le faire ainsi que la capacité de soutenir leur leadership.
5. La capacité de faire preuve de solidarité envers d'autres femmes et filles dans les espaces et le militantisme quotidiens.
6. Les contributions à des interventions en matière de genre transformatrices et potentiellement plus durables.

L'étude a montré que travailler avec les organisations de femmes locales dès les phases initiales de préparation et d'évaluation des TM (et de leur programme global) peut s'avérer extrêmement utile pour atténuer efficacement les risques de VBG, concevoir et mettre en œuvre les TM de manière plus sûre en faveur des femmes et des filles.

### LA COMMUNICATION

- ✓ Veillez à ce que la communication générale sur l'ensemble du programme qui englobe les TM comprenne des informations sur les voies d'orientation liées la VBG et les points d'accès pour révéler et signaler les cas.
- ✓ Faites en sorte que les différentes personnes et groupes ciblés par le programme reçoivent une communication spécifique pour les aider à prendre des décisions éclairées.
- ✓ Fournissez des informations, consultez et répondez aux retours d'information des personnes touchées dans divers formats, notamment écrits, oraux et « faciles à lire » pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées, des personnes analphabètes ou des personnes qui parlent une langue minoritaire.

<sup>10</sup> [Women responders: Placing local action at the centre of humanitarian protection programming](#)

<sup>11</sup> [Directives relatives à la VBG](#)



## ENSEIGNEMENT TIRÉ : LA « DIGNITÉ » DE POSSÉDER DES ESPÈCES PEUT SIGNIFIER DIFFÉRENTES CHOSES POUR LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES PAR DES CRISES ET LES INTERVENANTS HUMANITAIRES.

Il est souvent supposé que les communautés et les personnes touchées par une crise préféreront des TM à une assistance en nature car ceux-ci leur confèrent une plus grande « dignité ». Des communications réfléchies avec les communautés touchées sont nécessaires pour vérifier les suppositions et garantir des évaluations spécifiques au contexte, y compris les préférences des bénéficiaires et les risques de VBG (voir également [Partie I, Section B qui indique les éléments à prendre en considération concernant la participation](#)). Une étude menée à Cox's Bazar en 2018 parmi les réfugiés rohingyas et les communautés d'accueil a mis en lumière les difficultés et l'importance de la communication avec les communautés touchées par la crise, qui ne sont pas homogènes en termes de préférences ou d'opinion sur les TM.<sup>12</sup> Dans cette étude, pour certaines femmes rohingyas, la dignité de rester chez elles (*le purdah*) était une priorité et pouvait représenter un mécanisme d'autoprotection si, par exemple, les membres masculins de leur ménage n'acceptaient pas le fait qu'elles quittent leur foyer. Pour d'autres, une préférence pour la dignité de l'autonomie signifiait qu'elles étaient éventuellement prêtes à rompre avec le *purdah* pour travailler à l'extérieur de leur foyer afin de subvenir aux besoins de leur famille. Dans ce cas, différentes modalités de l'aide seraient nécessaires pour répondre aux besoins et aux préférences des populations touchées et éviter d'aggraver les risques de VBG pour les femmes.

### LE RETOUR D'INFORMATION ET LA RÉPONSE

- ✓ Renforcez les données du suivi post-distribution (SPD) avec un retour d'information qualitatif de la part des partenaires, un suivi de la protection et des contacts réguliers avec les personnes touchées. Utilisez ceci pour indiquer les modifications à apporter aux programmes si nécessaire.
- ✓ Consultez séparément un éventail diversifié de femmes, d'hommes, de filles et de garçons pour suivre les conséquences positives et négatives de la réponse globale et des activités spécifiques et pour savoir si les communautés considèrent que les conséquences positives l'emportent sur les conséquences négatives.<sup>13</sup>
- ✓ Faites en sorte que tous aient la possibilité de fournir un retour d'information sensible ou confidentiel dans un environnement sûr et accessible, par des canaux appropriés et variés, en garantissant une réponse et/ou une orientation des retours reçus en temps opportun.
- ✓ Mettez en place un mécanisme de retour d'information et de réponse fonctionnel, sûr et accessible avec de multiples points d'entrée (p. ex. hotline, gestion des cas, centres multiservices) adaptés aux besoins et aux capacités des bénéficiaires ciblés. Réalisez des audits périodiques sur les mécanismes de retour d'information et de réponse pour veiller à ce qu'ils soient sûrs et accessibles aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons, quels qu'ils soient.

### LA PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS (PEAS)

- ✓ Il existe toujours un risque d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) dans les programmes humanitaires. Cela doit être pris en compte à tous les stades du cycle de programmation.

<sup>12</sup> [Dignity and the displaced Rohingya in Bangladesh](#)

<sup>13</sup> Voir par exemple la fiche conseil : Consulting with women and girls on their access to services and perceptions of safety (Équipe de soutien à la mise en œuvre des Directives relatives à la VBG de l'IASC), non publié. Contacter [gbv.guidelines@gmail.com](mailto:gbv.guidelines@gmail.com) pour obtenir de plus amples informations.

- ✓ Les directives générales existantes sur la PEAS doivent s'appliquer à tous les TM et à tous les types de programmes mentionnés dans ce recueil. Voir le [Groupe de travail sur la PEAS](#) pour obtenir plus d'informations.
- ✓ Les mécanismes de retour d'information et de réponse doivent inclure des canaux de signalement des cas d'EAS.



## LES PRATIQUES PROMETTEUSES : UN SYSTÈME DE RETOUR D'INFORMATION SUR LES TM LIÉ AUX ORIENTATIONS POUR TRAITER LES CAS DE VBG<sup>14</sup>

Un vaste programme de filet de sécurité en espèces a permis de mettre en place un centre d'appel (hotline gratuite) pour les bénéficiaires et les non-bénéficiaires afin qu'ils puissent poser des questions ou déposer des plaintes auprès des organisations chargées de la mise en œuvre. Un grand nombre d'appels portaient sur l'éligibilité au programme/l'exclusion de celui-ci, mais le centre d'appels est également devenu un point d'entrée pour les orientations en matière de gestion des cas. Les personnes exposées à la VBG et les victimes ont été orientées vers les canaux appropriés pour leur suivi. Particulièrement dans les contextes où l'identification des victimes est difficile, les TM peuvent constituer un point d'entrée pour les victimes de VBG afin d'accéder à la gestion des cas et être orientées vers les services concernés. Il est toutefois crucial de veiller à ce que le personnel travaillant à la hotline ait reçu une formation complète permettant d'assurer que les orientations soient sûres, éthiques et appropriées et à ce que les services de lutte contre la VBG de qualité aient déjà été mis en place.

---

14 Entretien avec des informateurs clés, Groupe consultatif sur la VBG et les TM, janvier et février 2019

## **CE RECUEIL EST ORGANISÉ DE LA MANIÈRE SUIVANTE : LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION PAR PHASE DE CYCLE DE PROGRAMMATION – DANS LES PARTIES II ET III**

Les principaux éléments à prendre en considération et les pratiques prometteuses correspondantes, les enseignements tirés de l'expérience et les connaissances essentielles contenus dans le présent recueil suivent les phases du cycle de programmation humanitaire. Des liens sont établis autant que possible vers les sections correspondantes des [Directives relatives à la VBG](#), qui s'adressent aux non-spécialistes de la VBG, ainsi que vers les sections correspondantes du programme du Cash Learning Partnership (CaLP) intitulé [Cash-Based Assistance : Programme Quality Toolbox \(ci-après désigné sous le nom de Boîte à outils pour la qualité des programmes\)](#), accessible aussi bien aux spécialistes des TM qu'aux non-spécialistes. De cette manière, il devrait être facile de voir comment des éléments spécifiques à la VBG et aux TM à prendre en considération sont liés à des directives plus larges sur la VBG et les TM.

Les phases du cycle de programmation énumérées dans le présent recueil ne sont pas exhaustives ; seules les phases et les sous-phases pour lesquelles il existe des données probantes spécifiques et des directives concernant la VBG et les TM y sont évoquées. Les phases ont été adaptées pour intégrer les activités spécifiques aux TM, il y a p. ex. une sous-phase sur la sélection du mécanisme de distribution dans le cadre de la phase de conception.<sup>15</sup>

Il est à noter que les évaluations spécifiques à la VBG, leur analyse et leur suivi sont soulignés en raison de l'accent mis à ce sujet dans ce recueil, mais les bonnes pratiques incluent également des évaluations et des analyses relatives à la protection et au genre, qui peuvent être réalisées conjointement ou de manière intégrée avec des évaluations spécifiques à la VBG.

---

➔ **Vous êtes un spécialiste des TM et/ou un spécialiste sectoriel, un exécutant/partenaire ou un responsable ? [Passez à la Partie II](#)**

---

➔ **Vous êtes un coordinateur de cluster/secteur, CH ou un donateur ? [Passez à la Partie II](#) ou à la [Partie III](#)**

---

➔ **Vous êtes un spécialiste de la VBG ? [Passez à la Partie III](#), ou parcourez d'abord la [Partie II](#)**

---

---

<sup>15</sup> De plus amples informations sur la planification et la distribution des transferts monétaires en général sont disponibles dans la [Boîte à outils pour la qualité des programmes](#) du CaLP et plus largement sur le [site web du CaLP](#)



# Partie II : Intégrer l'atténuation des risques de VBG dans les TM

La PARTIE II est destinée aux spécialistes des TM et/ou aux spécialistes sectoriels, aux exécutants/partenaires et aux responsables, ainsi qu'aux coordinateurs de cluster/secteur, aux CH et aux donateurs.

Tous les acteurs humanitaires sont encouragés à lire Les pratiques prometteuses !

## L'ANALYSE DE LA SITUATION ET DES POSSIBILITÉS DE RÉPONSE

- ➔ Voir les [Directives relatives à la VBG : Évaluation, analyse et planification \(page 33\)](#) et la [Boîte à outils pour la qualité des programmes : Analyse de la situation et la Boîte à outils pour la qualité des programmes : Évaluation des risques et des possibilités et analyse de la vulnérabilité](#)

### L'ANALYSE DE LA SITUATION EN MATIÈRE DE VBG<sup>16</sup>

- ✓ Le secteur ou le groupe de travail concerné par les TM doit se procurer une analyse de la situation en matière de VBG, et plaider en faveur d'une telle analyse qui peut inclure des informations sur les incidents signalés, des signalements anecdotiques et d'autres informations disponibles dans des évaluations et analyses communes ou sectorielles, ainsi qu'une analyse réalisée par des spécialistes de la VBG. L'analyse de la situation en matière de VBG doit comprendre des informations sur les relations entre les genres, les responsabilités et la dynamique du pouvoir au sein du ménage et de la communauté, avant et pendant le déplacement. L'analyse doit refléter les autres inégalités structurelles (p. ex. fondées sur l'âge, le handicap ou d'autres caractéristiques telles que l'appartenance ethnique) qui se recoupent avec les relations de genre.
- ✓ Utilisez les informations, les données et les outils existants pour éclairer l'analyse dans la mesure du possible afin d'éviter à la fois la « lassitude de l'évaluation »<sup>17</sup> des participants au programme et des coûts supplémentaires inutiles pour ce dernier. Évitez les évaluations à répétition qui exigent le recueil de données primaires à moins que les informations existantes soient de mauvaise qualité ou inexistantes.

16 Pour des évaluations rapides de la VBG qui peuvent être réalisées par ou en étroite collaboration avec des spécialistes de la VBG, voir [Analyse et atténuation des risques de violence basée sur le genre : Directives à l'intention des prestataires de services financiers, Guide pour les discussions de groupe et entretiens dans les cadres de transferts monétaires dans la Boîte à outils d'optimisation des transferts monétaires pour la protection accrue contre la VBG](#)

17 Les participants/bénéficiaires sont appelés à participer à des enquêtes répétitives ainsi qu'à d'autres exercices de recueil de données qui les éloignent de leur vie et de leurs moyens de subsistance. Voir par exemple [Integrative Mental Health and Psychosocial Support Interventions for Refugees in Humanitarian Crisis Settings: Integrative Health Care for the 21st Century Refugees](#) (Weissbecker et al., 2019)



## L'ÉVALUATION ET L'ANALYSE DU MARCHÉ

- ✓ Consultez les femmes, les filles, les hommes et les garçons (et prenez en considération les différents risques de VBG qui menacent les femmes, les filles, les hommes et les garçons handicapés, les diverses affiliations ethno-religieuses et identités de genre) pour assurer un accès sûr et équitable aux marchés (p. ex. liberté de circulation, distance, saisonnalité, disponibilité des articles spécifiques et heures d'ouverture du marché).
- ✓ Tenez compte de toute tension ou violence potentielle entre les bénéficiaires cibles et les commerçants locaux sur le marché. Prenez en considération les obstacles physiques, informationnels et comportementaux qui empêchent les diverses personnes d'accéder aux TM, de les conserver et de les utiliser d'une manière sûre et digne. Ces éléments à prendre en considération peuvent être incorporés dans l'[Outil d'analyse des risques de VBG dans le cadre des TM](#) de ce recueil.

## L'ANALYSE DES RISQUES DE VBG DANS LE CADRE DES TM

- ✓ Les risques liés à la VBG qui résultent de l'aide humanitaire ou des services ou sont aggravés par eux sont généralement associés à la conception globale du programme, ce qui découle souvent d'un manque d'évaluations ou d'analyses de la situation appropriées, ou d'une mauvaise application des enseignements qui en sont tirés dans la conception du programme.<sup>18</sup> En tant que tels, les risques qui surviennent ne peuvent généralement pas être directement ou uniquement attribués à la modalité de l'aide (p. ex. transfert d'espèces, coupons, assistance en nature) ou aux services.
- ✓ Veillez à ce que l'analyse de la situation en matière de VBG soit incorporée à l'Analyse des risques de VBG dans le cadre des TM.
- ✓ Réalisez une Analyse des risques de VBG dans le cadre des TM ([Voir l'outil dans ce recueil](#)), en prenant en compte les risques spécifiques à la VBG et les mécanismes d'atténuation pour les différentes personnes et groupes en situation de risque.
  - ✓ Impliquez autant que possible les spécialistes de la VBG étant donné que l'analyse des risques de VBG peut être délicate. Des informations non sensibles/regroupées sur les risques de VBG, ses types et ses tendances peuvent être intégrées dans l'Outil d'analyse des risques de VBG dans le cadre des TM.
  - ✓ Gardez à l'esprit les éléments à prendre en considération pour les différents groupes. Il existe des groupes de personnes plus vulnérables aux préjudices que le reste de la population. Cela est souvent dû au fait qu'ils détiennent moins de pouvoir dans la société, dépendent davantage des autres pour leur survie, sont moins visibles pour les travailleurs humanitaires ou sont d'une autre manière marginalisés, tels que les personnes handicapées, les adolescentes, les veuves, les femmes autochtones, les filles et les garçons ou encore les minorités ethniques et religieuses.<sup>19</sup> Le type ou la gravité du risque de VBG peut être spécifique au contexte (p. ex. le mariage précoce peut être plus répandu dans certaines situations d'urgence que dans d'autres).
  - ✓ Comprenez les tendances des risques liés à la VBG et les inquiétudes en matière de sécurité avant et pendant une crise, y compris quelles sont les personnes touchées. Rassemblez les conclusions des évaluations participatives (avec des personnes d'âges, de sexes et de handicaps différents), des évaluations de la protection, des évaluations du suivi, de la vulnérabilité et des capacités et/ou d'autres évaluations récentes pour mieux identifier les risques, les capacités et les priorités. Collaborez avec les spécialistes de la VBG et les groupes communautaires pour interpréter et comprendre les conclusions et les tendances.<sup>20</sup>

18 Entretiens avec des informateurs clés, Groupe consultatif sur la VBG et les TM, janvier et février 2019 ; [Corpus de papiers sur les transferts monétaires et le genre dans les contextes humanitaires](#) du CaLP ; et [Protection in Cash-Based Interventions: A Literature Review](#)

19 [Directives relatives à la VBG](#) page 10

20 Voir par exemple la [Politique sur l'âge, le genre et la diversité du HCR](#) et les [Directives relatives à la VBG](#)

- ✓ Évitez de faire des suppositions dans la mesure où les hommes et les garçons peuvent également être exposés à des risques d'exploitation et d'abus dans certains contextes. Consultez les spécialistes, les données existantes, les communautés et les personnes.<sup>21</sup>
- ✓ Identifiez et traitez les risques spécifiques pour les enfants et les jeunes. Discutez avec les acteurs de la lutte contre la VBG, de la protection de l'enfance et/ou d'autres personnes chargées de la protection qui pourraient être en mesure de fournir ces informations.
- ✓ Demandez aux communautés d'identifier les risques de VBG potentiels et les avantages liés aux différents aspects des TM, soit par ou avec des spécialistes de la VBG, soit de manière anonyme/générale en groupes ventilés par âge, sexe, handicap et autres facteurs d'inégalités spécifiques au contexte, s'il y a lieu. Analysez la probabilité relative des risques et leur impact, et identifiez les mécanismes de prévention ou d'atténuation, en tenant compte des différents besoins et capacités.
- ✓ Tenez compte des relations sociales au sein du ménage et de la communauté qui pourraient accroître les risques de VBG ou d'autres formes de violence à l'égard des bénéficiaires.



### ENSEIGNEMENT TIRÉ : L'ANALYSE DES RISQUES DE VBG SPÉCIFIQUES AU CONTEXTE PEUT AIDER À ATTÉNUER LES RISQUES DE VBG LIÉS AUX TM ET À L'ASSISTANCE EN NATURE<sup>22</sup>

Des incidents de VBG avaient été signalés par le biais d'un mécanisme de retour d'information et de réponse dans le cadre d'un projet de logement qui prévoyait la distribution d'espèces et de kits d'abris aux personnes rapatriées qui avaient été déplacées dans leur propre pays. Les ménages étaient polygames et il a été constaté que les montants des transferts d'espèces et de l'assistance en nature étaient insuffisants pour subvenir aux besoins de la deuxième épouse et de ses enfants, provoquant ainsi des tensions au sein des ménages. L'équipe en a conclu que l'analyse du contexte aurait dû aller au-delà des données ventilées par sexe, âge et handicap (DVSAH) en examinant les dynamiques de genre antérieures à la crise, en prenant en compte la manière dont elles avaient été affectées par la crise et en évaluant leurs implications possibles dans le programme en ce qui concernait le genre ou la VBG.

Dans ce cas, les risques de VBG n'étaient manifestement pas spécifiques aux TM (les TM et l'assistance en nature ont exacerbé les tensions au sein des ménages). Ces risques auraient pu être évités si les évaluations initiales, l'analyse et la conception avaient été de meilleure qualité.

## LA MOBILISATION DES RESSOURCES

### ➔ Voir les [Directives relatives à la VBG : Mobilisation des ressources \(page 36\)](#)

- ✓ Faites apparaître la conscience des risques de VBG associés à l'utilisation de différentes modalités d'aide et incluez la stratégie proposée pour atténuer les risques et assurer leur suivi tout au long du cycle de programmation dans les propositions relatives aux TM dans le cadre de tout programme sectoriel/multisectoriel. Incluez des lignes budgétaires pour ces activités et assurez-vous qu'elles intègrent la participation des femmes, des filles et des autres personnes exposées à un risque de VBG dans ce contexte particulier.

<sup>21</sup> [Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence](#)

<sup>22</sup> [GBV Risk Reduction in Shelter Programmes: three case studies, case study from Benin](#)

## LA CONCEPTION

---

- ➔ Voir les [Directives relatives à la VBG : Mise en œuvre \(page 38\)](#) et la [Boîte à outils pour la qualité des programmes : La conception du programme](#)
- 

### GÉNÉRALITÉS

- ✓ Utilisez les résultats de l'identification et des analyses des risques de VBG pour éclairer la conception, la mise en œuvre et/ou la mise à jour des TM existants et de leur programme global.
- ✓ Concevez des activités de programme qui encouragent la participation des femmes, par exemple en incluant d'autres bénéficiaires de sexe féminin qui auront la responsabilité de s'occuper des enfants, en permettant aux femmes de participer aux TM qui demandent beaucoup de temps, tels que l'argent contre travail (ACT).
- ✓ Faites en sorte que les programmes qui demandent beaucoup de temps, tels que l'ACT, soient planifiés pour la période de soudure, afin d'éviter de les mettre en concurrence avec les activités de subsistance existantes, ce qui pourrait entraîner la déscolarisation des enfants pour les faire travailler.

### LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET LE CIBLAGE

- ✓ Fondez les critères d'éligibilité sur les évaluations des besoins, de la vulnérabilité et des capacités ainsi que sur les contributions des spécialistes de la protection et de la VBG, y compris celles des responsables de la gestion des cas, puis coordonnez et harmonisez les critères avec les secteurs/clusters ou le groupe de travail du cluster (GTC)/groupe de coordination inter-clusters (GCIC) selon les cas. Ils devraient être clairement documentés dans le cadre ou en plus des procédures opérationnelles standards des TM.
- ✓ Le ciblage basé sur le genre ou tout autre ciblage par catégorie pour les TM peut s'avérer approprié dans certains contextes. Il est important de noter que, comme pour toutes les modalités de l'aide humanitaire ou les services, le ciblage basé sur le genre (généralement des femmes) pour les TM n'entraînera pas toujours un sentiment d'autonomisation et le ciblage des femmes ne fera pas toujours augmenter le risque de violence conjugale (VC) – mais ces deux conséquences peuvent se produire.<sup>23</sup> Comme pour toutes les modalités de l'aide humanitaire ou les services, le ciblage doit refléter le contexte, une analyse des risques de VBG et les objectifs du programme.
- ✓ **Les personnes exposées à un risque de VBG et les victimes de VBG ne devraient jamais être les seules cibles d'un programme.** [Voir l'Enseignement tiré : cibler largement pour éviter la stigmatisation et les tensions communautaires.](#)
- ✓ Intégrez une certaine souplesse dans le ciblage des acteurs des TM afin d'y incorporer des orientations ad hoc des cas de VBG qui répondent aux critères d'éligibilité pour les TM et qui peuvent avoir été omis lors de leur identification initiale. Veillez à ce que tout le personnel reçoive une formation sur les orientations et à ce que les voies d'orientation soient à jour. Les spécialistes de la VBG ont la responsabilité de rendre les voies d'orientation accessibles et de renforcer les capacités des non-spécialistes de la VBG à procéder à des orientations.<sup>24</sup>
- ✓ Dans les situations où les TM peuvent être jumelés à des services de protection et de lutte contre la VBG, travaillez en étroite collaboration avec les spécialistes de la VBG pour identifier et évaluer les personnes exposées à un risque de VBG et les orienter vers une autre aide si les TM ne s'avèrent pas pertinents pour elles.

---

23 Voir le résumé des données probantes sur le Blog du CaLP [#GenderCash: One year on from the Nairobi Gender Symposium](#), et plus particulièrement [Gender and Cash-Based Programming in Malawi](#); [Protection in Cash-Based Interventions: a Literature Review](#) et [Programmes humanitaires intégrant des transferts monétaires et résultats en termes de violence basée sur le genre](#)

24 Handbook for Coordinating Gender-based Violence Interventions in Emergencies (Gender-Based Violence Area of Responsibility, Global Protection Cluster 2018, sous presse).



Un projet humanitaire n'avait ciblé que les personnes déplacées touchées par le VIH et le SIDA en Afrique de l'Est pour leur fournir un soutien en espèces et en moyens de subsistance ; peu de temps après, les autres membres de la communauté ont compris les critères de ciblage. Les retours d'information de la communauté ont montré que le groupe cible, en particulier les personnes ayant des orientations sexuelles et des identités de genre différentes, étaient confrontées à une discrimination accrue de la part des autres personnes dans leur communauté qui pensaient qu'elles bénéficiaient d'un traitement de faveur de la part de l'organisation. Le projet a été interrompu et adapté pour incorporer des critères de vulnérabilité plus larges, comprenant entre autres les personnes vivant avec le VIH et le SIDA.



### À RETENIR : NÉCESSITÉ DE DISPOSER DE DONNÉES PROBANTES SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TERRAIN POUR SAVOIR QUAND ET COMMENT PROCÉDER À UN CIBLAGE BASÉ SUR LE GENRE POUR LES TM<sup>26</sup>

Les organisations qui ont contribué à ce recueil ont identifié le ciblage – en particulier la manière de déterminer quand le ciblage basé sur le genre est approprié pour les TM et n'exacerbera pas les risques de VBG – comme un élément crucial du développement continu des données probantes et des études de cas sur l'atténuation des risques de VBG dans les TM. Au moment de la publication de ce recueil, aucune pratique prometteuse n'avait été proposée au niveau national, ce qui indique que les organisations sont encore en train de tester et d'apprendre dans ce domaine. Une étude récente sur les TM et les données probantes sur le genre a en effet révélé que de nombreux programmes qui ont recours aux TM utilisent une forme de ciblage par catégorie (p. ex. les personnes âgées, les ménages dirigés par une femme, les ménages avec enfants orphelins ou vulnérables) des groupes qui sont souvent en situation de pauvreté de revenu, mais il existe encore peu de recherches sur l'efficacité du ciblage par catégorie pour atteindre ceux qui sont le plus dans le besoin ou qui sont exposés à un risque de VBG.

Des études récentes sur le terrain se sont concentrées sur la manière dont les activités telles que les groupes de discussion sur le genre, les jeux de rôle et autres activités de sensibilisation pouvaient aider à prévenir ou à atténuer les conflits (et potentiellement la violence) au sein des ménages qui peuvent se produire lorsque les femmes sont désignées comme bénéficiaires ou bénéficiaires cibles des TM.

## LA SÉLECTION DES MÉCANISMES DE DISTRIBUTION

- ✓ Les mécanismes de distribution, comme d'autres aspects de la conception des TM, ne sont pas intrinsèquement « sûrs » ou « dangereux » – cela dépendra du contexte et peut être déterminé par le biais de consultations avec les communautés et les personnes touchées, les prestataires de services financiers et d'autres acteurs humanitaires au moyen de mécanismes de coordination.

<sup>25</sup> Entretiens avec des informateurs clés du Groupe consultatif sur la VBG et les TM, janvier et février 2019

<sup>26</sup> [Directives relatives à la VBG](#) (page 15) ; [The Potential of Cash-Based Interventions to Promote Gender Equality and Women's Empowerment](#) ; [Préparer le terrain : Ce que nous savons \(et ce que nous ignorons\) au sujet des répercussions des interventions monétaires sur les résultats en matière d'égalité des sexes dans les contextes humanitaires](#) ; [Protection in Cash-Based Interventions: A Literature Review](#)

- ✓ Incluez des codes de conduite, des protocoles/formations sur la PEAS et des protocoles concernant les orientations en matière de VBG, le cas échéant, dans les contrats avec les partenaires de mise en œuvre des TM et les prestataires de services financiers. Ceci sera particulièrement important lorsque les partenaires ou les prestataires de services seront en interaction directe avec les bénéficiaires cibles ; l'identification, l'atténuation et le suivi des risques de VBG devront être mis en place en conséquence.
- ✓ Exigez que des mesures soient prises dans les contrats avec les prestataires de services financiers (PSF) pour garantir l'accessibilité des services, y compris pour les personnes souffrant de handicaps physiques, de troubles auditifs, visuels, de déficiences intellectuelles et psychosociales.
- ✓ Demandez aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons handicapés, ainsi qu'aux femmes et aux hommes âgés s'ils ont bien accès aux mécanismes de distribution (en particulier dans le cas des nouvelles technologies comme les scanners biométriques, l'argent mobile ou les cartes de débit). Déterminez les garanties supplémentaires qui doivent être mises en place pour que leur accès soit sûr ou identifiez d'autres mécanismes de distribution pour un sous-ensemble du groupe cible si nécessaire.
- ✓ Assurez le suivi de la sécurité des mécanismes de distribution et des modalités par le biais des SPD et des mécanismes de retour d'information. Préparez-vous à repenser le mécanisme de distribution et la modalité s'ils finissent par exacerber les risques pour la protection ou à en créer ou si des cas d'abus sont signalés.



### **À RETENIR : LES POSSIBILITÉS DE DISTRIBUTION, LA FORMATION ET LES MÉCANISMES DE RETOUR D'INFORMATION PEUVENT AIDER À ATTÉNUER LES RISQUES DE VBG PENDANT LA DISTRIBUTION DES TRANSFERTS MONÉTAIRES**

Des études récentes sur la VBG et les TM<sup>27</sup> ont démontré que les TM pouvaient exposer les bénéficiaires à des risques lorsque ceux-ci étaient confrontés à du harcèlement et/ou à de l'exploitation de la part des gardiens et des autorités au moment de la remise de leurs espèces ou coupons. Offrir de multiples mécanismes de distribution ou envisager de recourir à de multiples PSF, points de distribution ou magasins dans le cas des coupons, former le personnel de terrain et les partenaires à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et améliorer la pertinence, la sécurité et l'accès à la redevabilité et aux mécanismes de retour d'information et de réponse peut aider à atténuer les risques de VBG pendant le versement et la remise des TM.

### **VALEUR, FRÉQUENCE ET DURÉE DES TRANSFERTS**

- ✓ Prenez en compte la possibilité d'obstacles supplémentaires et de discrimination fondés sur l'âge, le sexe, le handicap ainsi que d'autres caractéristiques diverses pour garantir un accès sûr aux TM pour tous les bénéficiaires visés. Définissez la valeur, la fréquence et la durée des TM afin de garantir des transferts sûrs à un groupe diversifié de bénéficiaires, notamment les femmes, hommes, filles et garçons handicapés et/ou ayant une identité de genre non conforme aux normes socioculturelles. Voir l'encadré [Promouvoir une accessibilité sûre aux TM pour tous](#).
- ✓ Choisissez un mécanisme qui permet aux bénéficiaires de retirer de petits montants à plusieurs reprises (et de couvrir les frais de transaction) si des montants importants doivent être fournis, afin de réduire leur risque d'être ciblés pour des vols. (Dans certains cas, des paiements forfaitaires importants peuvent être nécessaires pour atteindre les objectifs du programme.)
- ✓ Gardez à l'esprit que certains ménages peuvent avoir à supporter des coûts supplémentaires (p. ex. les ménages incluant des personnes handicapées pour des transports accessibles, des soins de santé, des équipements d'assistance ou lorsque les responsabilités de la prise en charge ont un impact sur les activités génératrices de revenus).

<sup>27</sup> [Programmes humanitaires intégrant des transferts monétaires et résultats en termes de violence basée sur le genre](#)

- ✓ Tenez compte des aspects liés au genre tels que la liberté de circulation et la garde non rémunérée des personnes à charge au moment de choisir les moments appropriés pour les transferts d'espèces. Par exemple, les femmes peuvent ne pas avoir accès aux points de distribution des TM après le coucher du soleil ou pendant les heures de pointe de la journée. Le travail saisonnier et les conditions météorologiques peuvent également avoir une incidence sur l'accès. Contrairement à l'assistance en nature, les TM peuvent être convertis en distribution électronique. Avec une bonne évaluation de la faisabilité et une formation appropriée, la distribution électronique, comme les transferts par téléphone portable, peut permettre aux bénéficiaires de recevoir leurs TM sans avoir besoin de se rendre à un point de distribution physique.



## À RETENIR : PROMOUVOIR UNE ACCESSIBILITÉ AUX TM SÛRE POUR TOUS<sup>28</sup>

L'égalité d'accès peut se rapporter à l'accessibilité physique (p. ex. pouvoir accéder aux marchés), à l'accessibilité des informations (p. ex. pour comprendre les informations sur les versements), à l'accessibilité des technologies (p. ex. connaissance des technologies mobiles, voir aussi [Sélection du mécanisme de distribution](#)) et aux comportements (p. ex. si les institutions financières, les commerçants et les familles permettent aux personnes souffrant de déficiences intellectuelles de prendre leurs propres décisions financières). Si les femmes se voient refuser l'accès aux informations par des gardiens ou en raison de leur analphabétisme, cela constitue une forme de VBG. Ces types d'accès doivent être analysés au moment d'envisager les TM et, de fait, toutes les modalités de l'aide. L'engagement participatif et communautaire dans l'analyse des risques de VBG et l'identification des mécanismes d'atténuation des risques de VBG peut faire beaucoup pour lutter contre la discrimination intentionnelle ou non en matière d'accès à l'aide, notamment aux TM, et prévenir la violence contre les personnes exposées à un risque de VBG.

- ✓ Examinez et mettez régulièrement à jour les montants des transferts pour répondre aux besoins de base en fonction du coût de la vie (voir le panier de dépenses minimum (PDM) à l'[annexe 1 : Glossaire](#)), pour éviter les mécanismes d'adaptation dangereux tels que le recours à la prostitution ou la déscolarisation des filles. Prenez également en compte les coûts supplémentaires supportés par certains ménages qui pourraient devoir être couverts par un complément au PDM.

## LA STRATÉGIE DE SORTIE

- ✓ Comme pour tout programme, planifiez et coordonnez une stratégie de sortie pour les TM et leur programme sectoriel/multisectoriel global lors de la conception initiale du programme ou dès que possible s'il s'agit d'un programme existant. Ceci est également important pour l'assistance en nature et n'est pas spécifique aux TM, mais mérite d'être mentionné car cet aspect est souvent négligé lors la conception des programmes en général.<sup>29</sup>
- ✓ Malheureusement, il existe peu de données probantes ou de directives sur les bonnes pratiques en matière de stratégie de sortie des TM, particulièrement vis-à-vis de l'atténuation des risques de VBG. Des exemples de liens avec des programmes de moyens de subsistance/d'emploi et des services de protection à long terme sont mentionnés dans la [Partie III : La stratégie de sortie](#).

<sup>28</sup> [As the movement for cash transfer programming advances, how can we ensure that people with disabilities are not left behind in cash transfer programming for emergencies?](#)

<sup>29</sup> Entretiens avec des informateurs clés du Groupe consultatif sur la VBG et les TM, janvier et février 2019



## LA MISE EN ŒUVRE

---

- ➊ Voir les [Directives relatives à la VBG : Mise en œuvre \(page 38\)](#) et la [Boîte à outils pour la qualité des programmes : La mise en œuvre](#)

### L'ENREGISTREMENT ET L'ORIENTATION DES PERSONNES

- ✓ Assurez une coordination continue avec les acteurs de la lutte contre la VBG, les réseaux d'orientation en matière de VBG et/ou les points focaux de coordination pour garantir une orientation sûre et éthique des personnes par les voies existantes et une liaison vers les services existants.
- ✓ En collaboration avec des spécialistes de la VBG, fournissez au personnel de première ligne une formation et un renforcement des capacités sur la façon de soutenir une victime de VBG si cette dernière révèle volontairement son expérience.
- ✓ Dans les situations où il n'y a pas d'acteurs de la lutte contre la VBG ou de voies d'orientation en la matière dans votre zone opérationnelle, engagez des spécialistes de la VBG dans le pays ou dans votre organisation pour obtenir des directives spécifiques au programme. Vous trouverez dans le [Guide de poche sur la VBG](#) des directives sur la façon d'offrir un soutien sûr aux victimes lorsqu'il n'y a pas d'acteurs de la lutte contre la VBG.<sup>30</sup>
- ✓ Efforcez-vous de procéder dans la mesure du possible à l'enregistrement des personnes en partenariat avec les acteurs de la protection, de la protection de l'enfance et de la lutte contre la VBG afin d'établir des liens vers les services existants.
- ✓ En coordination avec les spécialistes de la VBG, envisagez des voies d'orientation sûres et confidentielles pour les personnes exposées à un risque de VBG ou les victimes de VBG dans un exercice de ciblage élargi (si elles ne sont pas déjà incluses en remplissant les critères de ciblage socio-économiques), par exemple par le biais des travailleurs sociaux afin de ne pas attirer indûment l'attention sur certains groupes (p. ex. les victimes de VBG, les personnes ayant des orientations et des identités sexuelles diverses) et les exposer potentiellement à des risques supplémentaires.

### LA PROTECTION DES DONNÉES

- ✓ Formez adéquatement le personnel chargé de l'évaluation ou de l'enregistrement afin de garantir leur discrétion, leur sensibilité et la protection des données. Les violations de la confidentialité des données personnelles peuvent entraîner des risques de préjudice ou de violence accrus, ou encore le ciblage de certains groupes démographiques.<sup>31</sup>
- ✓ Incluez la protection des données, la confidentialité des données personnelles et les codes de conduite dans les contrats avec les PSF, en particulier en cas de contact direct des agents avec les bénéficiaires. Ceci est plus spécifique aux TM qu'à l'assistance en nature car les PSF peuvent être tenus de conserver certaines données personnelles sur les récipiendaires dans le cadre de la législation bancaire nationale, les PSF peuvent également avoir des contacts directs avec les récipiendaires pendant la distribution des TM aux points de distribution tels que les agences bancaires, les distributeurs automatiques ou dans les magasins.<sup>32</sup>

### LA DISTRIBUTION

- ✓ Intégrez des stratégies d'atténuation de la VBG dans les procédures opérationnelles standards des TM (p. ex. des normes de participation égale des femmes et des hommes) mais potentiellement avec différents types de TM et de services complémentaires, des procédures et politiques pour communiquer les informations protégées ou confidentielles sur les incidents de VBG ou encore des procédures propres à l'organisation pour signaler, enquêter et prendre des mesures disciplinaires en cas d'exploitation et d'abus sexuels.

---

<sup>30</sup> [Guide poche de la VBG](#)

<sup>31</sup> Voir la [GBV IMS Data Protection Checklist](#) et le [GBV IMS Staff Data Protection Agreement](#)

<sup>32</sup> Voir le [Data Protection Protocol, la Data Protection Checklist et d'autres informations sur la protection des données spécifiques à la VBG sur la page web du GBVIMS consacrée à la protection des données](#)



## À RETENIR : QUE DOIVENT FAIRE LES ACTEURS DES TM SI DES CAS DE VBG SONT RÉVÉLÉS ?

Dans les cas où les victimes de VBG divulguent des actes de violence aux acteurs des TM/du secteur technique, consultez le mécanisme/la voie d'orientation convenu dans le lieu concerné. Si rien de tel n'existe, consultez des spécialistes de la VBG. Si aucun de ces services n'est disponible, consultez le [Guide de poche sur la VBG](#).

## LA COORDINATION

- ➔ Voir les [Directives relatives à la VBG : Garantir l'application des Directives : responsabilités des acteurs clés \(pages 18 à 28\)](#) et la [Boîte à outils pour la qualité des programmes : La coordination](#)

### LES ACTEURS DES TM

- ✓ Assurez la coordination avec les organisations locales et les OC, y compris les organisations de femmes et les organisations de femmes et d'hommes handicapés pour éclairer l'analyse des risques de VBG, en particulier en ce qui concerne la situation avant la crise.
- ✓ Mettez en place la coordination avec diverses équipes sectorielles/fonctionnelles en fonction des objectifs du programme et avec les coordinateurs ou points focaux de la VBG afin de traiter ces risques, de garantir la protection et d'identifier les possibilités de moyens de subsistance pour les femmes, les filles et les autres groupes à risque.

### EHP/GCIC<sup>33</sup>/GTC

- ✓ Assurez-vous que les évaluations, le suivi et les autres mécanismes de recueil des données relatifs aux transferts monétaires comprennent des questions qui explorent de manière sûre les risques de VBG potentiels ainsi que la ventilation des données par sexe, âge, handicap et autres facteurs d'inégalités pour suivre si toutes les populations à risque y ont un accès égal.<sup>34</sup>
- ✓ Incluez des rapports réguliers dans les réunions intersectoriels/de secteurs et les GTC sur les stratégies utilisées pour atténuer les risques de VBG dans le cadre des TM et sur les résultats de ces stratégies. Incluez des questions d'évaluation des TM relatives à la prévention et à l'atténuation de la VBG.

### COORDINATEURS DE CLUSTER/SECTEUR ET GCIC /GTC

Plaidez pour que les partenaires des TM intègrent l'atténuation des risques de VBG dans leurs réponses de programmation, en faisant référence aux [Directives relatives à la VBG](#) et plus largement à l'atténuation des risques de VBG.

- ✓ Communiquez les expériences d'intégration de l'atténuation des risques de VBG dans les TM et la manière dont cela a contribué à une réponse efficace.
- ✓ Recherchez un soutien et des directives auprès du mécanisme de coordination de la lutte contre la VBG et, dans la mesure du possible, désignez un coordinateur ou point focal des TM pour participer régulièrement aux réunions de coordination sur la VBG.

33 Sous l'égide du CH/de l'EHP, les groupes de coordination intersectoriels sont chargés de soutenir la coordination opérationnelle et technique trans-sectorielle et de contribuer à garantir une réponse efficace à travers chaque étape du cycle de programmation. Le GCIC et les groupes de travail sur les transferts d'espèces assurent la coordination des espèces hors du cadre des réfugiés. Voir [www.humanitarianresponse.info](http://www.humanitarianresponse.info)

34 Voir [Analyse et atténuation des risques de VBG : directives à l'intention des prestataires de services financiers, et SPD : Comment adapter l'intervention afin d'atténuer les risques de VBG apparentés aux transferts monétaires dans l'intégration d'actions protectrices contre la VBG au sein des transferts monétaires et assimilation des transferts monétaires aux services de réponse à la VBG](#)



- ✓ Plaidez en faveur de TM qui minimisent les risques liés à la VBG résultant de la participation à ces TM et qui soient accessibles aux personnes exposées à un risque de VBG.

## LE SUIVI

- ➔ Voir les **Directives relatives à la VBG : Suivi et évaluation (page 44)** et **Suivi et évaluation tout au long du cycle de programmation (par secteur, à partir de la page 68)** et la **Boîte à outils pour la qualité des programmes : Le suivi**

### GÉNÉRALITÉS

- ✓ Ventilez les outils et les données de suivi par âge, sexe, handicap et autres facteurs au besoin pour identifier les obstacles et les risques auxquels sont confrontées les populations en situation de risque.
- ✓ Centrez le suivi des résultats sur les risques de VBG identifiés et sur l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place à la suite d'une analyse des risques de VBG dans le cadre des TM (voir **Arbre décisionnel des modalités et Outil d'analyse des risques de VBG** dans ce recueil).<sup>35</sup> Ceux-ci pourraient être inclus dans les outils de SPD des transferts monétaires s'ils ne sont pas trop sensibles ; le recueil des informations sensibles doit être effectué par des spécialistes de la VBG.
- ✓ Évaluez les connaissances et les compétences des travailleurs de première ligne formés sur la façon de recevoir de manière sûre une révélation de cas de VBG lorsqu'elle est communiquée volontairement et sur la manière d'orienter la personne de façon sûre en recourant aux voies d'orientation existantes.
- ✓ Analysez conjointement (acteurs des TM, spécialistes de la VBG/protection) les données de suivi et ajustez les programmes en fonction de ces données, des risques identifiés et des retours d'information des bénéficiaires. Répondez immédiatement aux signaux d'alerte.
- ✓ Faites du SPD des transferts monétaires l'élément d'un programme – ou d'un système de suivi à l'échelle de l'opération.
- ✓ Ne faites pas le suivi du nombre d'incidents de VBG dans une communauté, ne demandez pas ou n'enregistrez pas d'informations détaillées sur un incident. Cela peut causer encore plus de préjudices et n'est pas conforme aux pratiques mondiales en matière de sécurité et d'éthique.

### EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI<sup>36</sup>

Il convient de noter que la conception des indicateurs doit intervenir plus tôt dans le cycle de programmation, soit dans la phase de **CONCEPTION**. Des exemples d'indicateurs sont joints dans la section **LE SUIVI** afin de fournir des exemples à cet égard.

### LE SUIVI DU PROCESSUS ET DES RÉSULTATS

- ✓ Pourcentage de femmes [ou de membres d'un autre groupe en situation de risque, selon le contexte], ventilé par groupe d'âge et avec/sans handicap, qui déclarent ne pas se sentir en sécurité ou se sentir en risque de subir un préjudice en raison de tout aspect lié aux TM, à l'intérieur ou en dehors du ménage (c'est-à-dire en les retirant, les conservant, les dépensant)
- ✓ Pourcentage de bénéficiaires qui déclarent eux-mêmes avoir un accès sûr aux espèces et aux marchés

<sup>35</sup> Pour obtenir des directives sur le suivi lié à l'atténuation des risques de VBG dans le cadre des TM, voir **Suivi et atténuation des risques de la violence basée sur le genre : directives à l'intention des prestataires de services financiers** et le SPD qui l'accompagne pour adapter les TM afin d'atténuer les risques de VBG.

<sup>36</sup> Adapté des **Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence**. Voir également la fiche conseil **Gender Tip sheet for Cash Based Interventions**, et les Multipurpose Cash Outcome Indicators à venir dans le cadre du Grand Bargain Cash Workstream.

- ✓ Pourcentage de femmes qui sont les principales récipiendaires des TM au sein de leur ménage
- ✓ Montant total de TM alloués à la population cible (basés sur des critères d'éligibilité qui incluent les personnes exposées à un risque de VBG)
- ✓ Pourcentage net ou augmentation du pourcentage de bénéficiaires déclarant eux-mêmes connaître et avoir accès aux services de lutte contre la VBG ou autres services de protection.

## LE SUIVI DES RÉSULTATS

- ✓ Pourcentage de ménages déclarant une diminution des tensions au sein du ménage grâce à l'assistance en espèces
- ✓ Changements perçus dans l'accès des bénéficiaires aux ressources du ménage et leur contrôle sur ces ressources ; sentiment d'indépendance accrue ou de prise de décision conjointe déclaré par les bénéficiaires eux-mêmes (changement qualitatif ou en pourcentage dans les rapports des bénéficiaires ou des femmes)

## L'ÉVALUATION

---

- ➔ Voir les **Directives relatives à la VBG : Suivi et évaluation (page 44) et Suivi et évaluation tout au long du cycle de programmation (par secteur, à partir de la page 68) et la Boîte à outils pour la qualité des programmes : [L'évaluation globale](#)**
- 

- ✓ Incluez l'atténuation des risques de VBG dans le cadre de l'évaluation pour examiner la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des TM. Il s'agit d'un domaine qui exige des données probantes supplémentaires en ce qui concerne les pratiques prometteuses et les enseignements tirés.
- ✓ Recueillez des données probantes et faites part des enseignements tirés sur ce qui fonctionne pour inclure les femmes et les filles handicapées ainsi que les autres personnes exposées à un risque accru de VBG dans le cadre des TM.

# Réduire les risques de VBG dans le cadre des TM : Arbre décisionnel des modalités et Outil d'analyse des risques de VBG dans le cadre des TM

Les risques liés à la VBG qui résultent de l'aide humanitaire ou des services ou sont aggravés par eux sont généralement associés à la conception globale du programme, ce qui découle souvent d'un manque d'évaluations ou d'analyses appropriées ou d'une mauvaise application des enseignements qui en sont tirés dans la conception du programme.<sup>37</sup> En tant que tels, les risques qui surviennent ne peuvent généralement pas être directement ou uniquement attribués à la modalité de l'aide (p. ex. transfert d'espèces, coupons, assistance en nature) ou aux services.

Utilisez l'[Arbre décisionnel des modalités](#) et l'[Outil d'analyse des risques de VBG dans le cadre des TM](#) pour peser les possibilités pendant la phase d'**ANALYSE/ÉVALUATION DES POSSIBILITÉS DE RÉPONSE, ANALYSE ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE** des TM et de leur programme global.

**ÉTAPE 1 → Réfléchissez avec les communautés à l'Arbre décisionnel des modalités.** Il s'agit d'une étape préliminaire pour commencer à réfléchir à la question de savoir si les risques sont spécifiques aux TM en tant que modalité ou non, c'est-à-dire : les mêmes risques seraient-ils présents si l'on recourrait à une assistance en nature ? Le choix entre espèces et coupons ferait-il une différence ? Ou serait-il préférable d'éviter complètement l'assistance directe et de se concentrer uniquement sur la provision de services ? Ces questions seront traitées en profondeur dans le cadre de l'Analyse des risques de VBG, et une décision finale sur le choix de la modalité sera prise suite à cette analyse.

**ÉTAPE 2 → Effectuez avec les communautés l'Analyse des risques de VBG dans le cadre des TM.** Déterminez si les risques de VBG sont liés à des aspects spécifiques des TM (p. ex. modalité, mécanisme de distribution, fréquence de transfert) et ajustez ces aspects si nécessaire. Déterminez comment rendre les TM plus sûrs. Examinez également comment les TM, avec d'autres composantes du programme, pourraient aider à atténuer les risques de VBG.

Éléments supplémentaires à prendre en considération pour l'Outil d'analyse des risques de VBG (identiques à ceux de la [section Analyse des risques de VBG](#) ci-dessus) :

- ✓ Impliquez autant que possible les spécialistes de la VBG étant donné que l'analyse des risques de VBG peut être délicate. Des informations non sensibles/regroupées sur les risques de VBG, ses types et ses tendances peuvent être intégrées dans l'Outil d'analyse des risques de VBG dans le cadre des TM.

<sup>37</sup> Entretiens avec des informateurs clés, Groupe consultatif sur la VBG et les TM, janvier et février 2019 ; [Corpus de papiers sur les transferts monétaires et le genre dans les contextes humanitaires](#) du CaLP, et [Protection in Cash-Based Interventions: a Literature Review](#)

- ✓ Gardez à l'esprit les éléments à prendre en considération pour les différents groupes. Il existe des groupes de personnes plus vulnérables aux préjudices que le reste de la population. Cela est souvent dû au fait qu'ils détiennent moins de pouvoir dans la société, dépendent davantage des autres pour leur survie, sont moins visibles pour les travailleurs humanitaires ou sont d'une autre manière marginalisés, tels que les femmes et les filles handicapées, les adolescentes, les veuves, les femmes autochtones, les filles et les garçons avec diverses affiliations ethno-religieuses.<sup>38</sup> Le type ou la gravité du risque de VBG peut être spécifique au contexte (p. ex. le mariage précoce peut être plus répandu dans certaines situations d'urgence que dans d'autres).
- ✓ Comprenez les tendances des risques liés à la VBG et les inquiétudes en matière de sécurité avant et pendant une crise, y compris quelles sont les personnes touchées. Rassemblez les conclusions des évaluations participatives (avec des personnes d'âges, de sexes et de handicaps différents), des évaluations de la protection, des évaluations du suivi, de la vulnérabilité et des capacités et/ou d'autres évaluations récentes pour mieux identifier les risques, les capacités et les priorités. Collaborez avec les spécialistes de la VBG et les groupes communautaires pour interpréter et comprendre les conclusions et les tendances.<sup>39</sup>
- ✓ Évitez de faire des suppositions dans la mesure où les hommes et les garçons peuvent également être exposés à des risques d'exploitation et d'abus dans certains contextes. Consultez les spécialistes, les données existantes, les communautés et les personnes.<sup>40</sup>
- ✓ Identifiez et traitez les risques spécifiques pour les enfants et les jeunes. Discutez avec les acteurs de la lutte contre la VBG, de la protection de l'enfance et/ou d'autres personnes chargées de la protection qui pourraient être en mesure de fournir ces informations.
- ✓ Demandez aux communautés d'identifier les risques de VBG potentiels et les avantages liés aux différents aspects des TM, soit par ou avec des spécialistes de la VBG, soit de manière anonyme/générale en groupes ventilés par sexe, âge et handicap. Analysez la probabilité relative des risques et leur impact, et identifiez les mécanismes de prévention ou d'atténuation, en tenant compte des différents besoins et capacités.
- ✓ Tenez compte des relations sociales au sein du ménage et de la communauté qui pourraient accroître les risques de VBG ou d'autres formes de violence à l'égard des bénéficiaires.

---

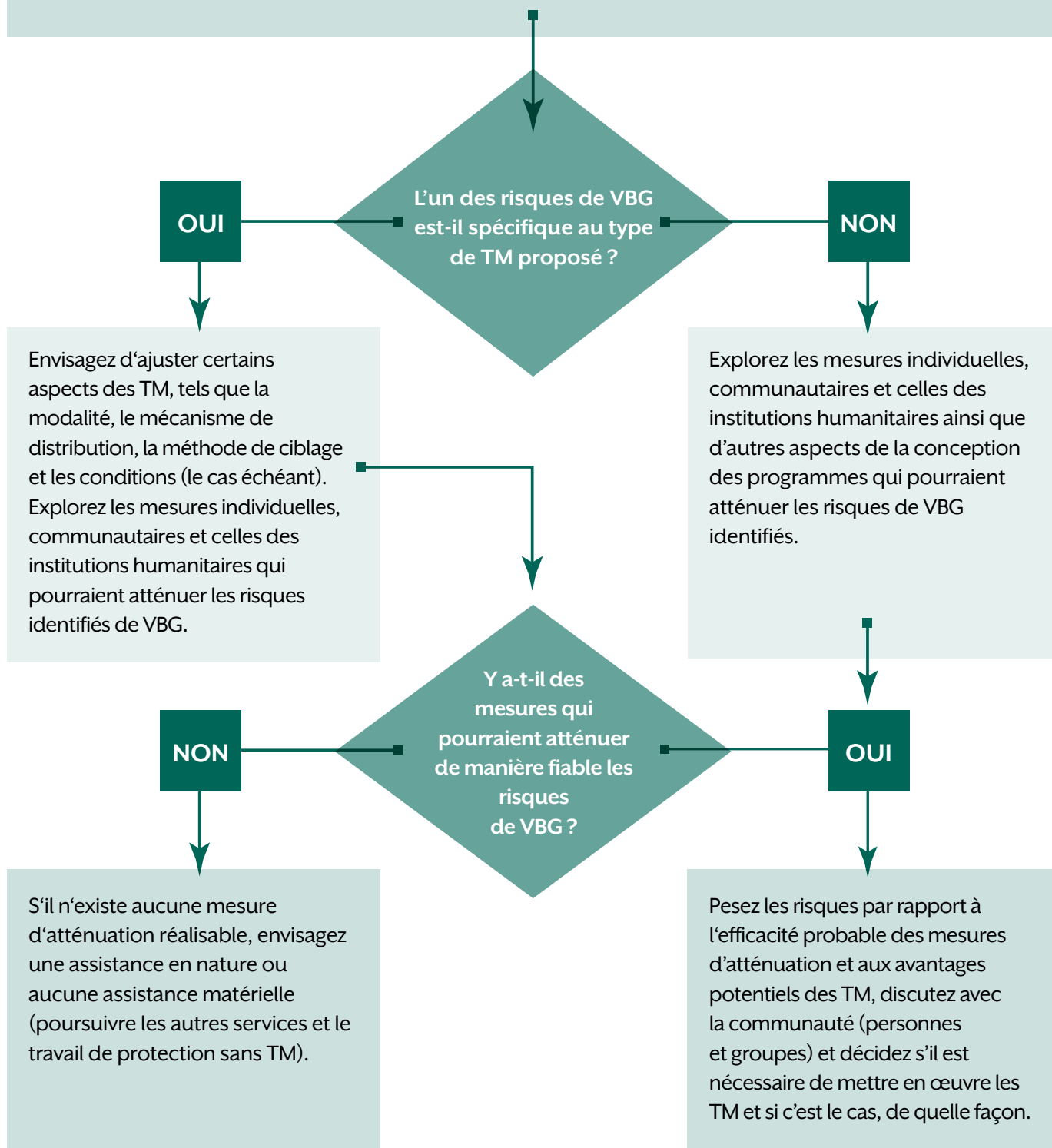
38 [Directives relatives à la VBG](#) page 10

39 Voir par exemple la [Politique sur l'âge, le genre et la diversité du HCR](#) et les [Directives relatives à la VBG](#)

40 [Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence](#)

## L'ARBRE DÉCISIONNEL DES MODALITÉS – PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES RISQUES DE VBG LIÉS À LA MODALITÉ

Avec les communautés, identifiez les risques de VBG qui pourraient survenir ou être exacerbés du fait des TM proposés et déterminez qui est en situation de risque dans ce contexte. Attribuez des pondérations/importances spécifiques au contexte aux risques de VBG.



## L'OUTIL D'ANALYSE DES RISQUES DE VBG DANS LE CADRE DES TM<sup>41</sup>

Dans la colonne la plus à gauche de l'outil, les « CATÉGORIES DE RISQUES DE VBG/TM » sont énumérées. Celles-ci sont fondées sur les principaux éléments de l'[intégration de la protection](#) et des [Principes de protection de Sphère](#), et adaptées pour refléter certains des domaines les plus courants où les risques surviennent ou sont exacerbés par les TM, comme l'indiquent les récentes études de données probantes, les pratiques prometteuses, les enseignements tirés des entretiens avec des informateurs clés qui sont présentés dans ce recueil.<sup>42</sup>

À noter : Ces CATÉGORIES DE RISQUES DE VBG/TM visent à encourager la **pensée critique**. Les acteurs humanitaires qui effectuent cette analyse des risques, **idéalement avec la participation et/ou le leadership des personnes et des communautés touchées par la crise**, sont encouragés à ajouter d'autres CATÉGORIES DE RISQUES DE VBG/TM. Un modèle vierge à imprimer de l'Outil d'analyse des risques de VBG dans le cadre des TM se trouve dans l'[annexe 4](#). Le tableau est rempli à titre d'exemple.

---

41 Cet outil est adapté de l'Outil d'analyse des risques et bénéfices en matière de protection du [Guide pour la protection dans le cadre des interventions monétaires](#). Voir également : Analyse et atténuation des risques de violence basée sur le genre : directives à l'intention des prestataires de services financiers dans [Intégration d'actions protectrices contre la VBG au sein d'interventions monétaires et assimilation des transferts monétaires aux services de réponse à la VBG : Boîte à outils d'optimisation des transferts monétaires pour la protection accrue contre la VBG](#)

42 Voir l'annexe 2 : Références et l'annexe 3 : Remerciements

43 Gardez à l'esprit les six principaux types de VBG décrits dans le Système de gestion des informations sur la violence basée sur le genre (GBVIMS) : le viol ; l'agression sexuelle ; l'agression physique ; le mariage forcé ; le déni de ressources, d'opportunités ou de services ; la violence psychologique/émotionnelle. Voir l'[Outil de classement de la violence basée sur le genre](#) du GBVIMS.

CONSERVEZ  
CES  
CATÉGORIES

CATÉGORIES DE RISQUES DE VBG/ TM	RISQUES DE VBG (SPÉCIFIQUES AU CONTEXTE)	TYPES DE VBG POTENTIELS	MESURES D'ATTÉNUATION INDIVIDUELLES ET COMMUNAUTAIRES	MESURES D'ATTÉNUATION PRISES PAR LES ACTEURS HUMANITAIRES	AVANTAGES POTENTIELS DANS CE DOMAINE
<b>LA PARTICIPATION ET L'INCLUSION (EN PARTICULIER CONCERNANT LA DIFFUSION DES INFORMATIONS ET LA SENSIBILISATION)</b>	Les personnes ne souhaitent pas s'inscrire auprès de l'organisation ou du PSF de peur que l'identité de genre ou l'orientation sexuelle puisse être déterminée et entraîner une discrimination comme conséquence directe de la participation à une intervention monétaire	Agression physique, violence psychologique	Réseaux de soutien informels et services de lutte contre la VBG	Étudiez les possibilités de garantir la confidentialité ; des mécanismes de distribution alternatifs/discrets ; des critères de ciblage larges pour éviter la stigmatisation	Amélioration de l'accès aux ressources et aux possibilités pour les personnes ayant des orientations sexuelles et des identités de genre diverses
<b>UN ACCÈS SÛR ET DIGNE (EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LES MÉCANISMES DE DISTRIBUTION DES TM)</b>	Les femmes âgées avec un handicap sont considérées par les voleurs comme des « cibles faciles » une fois qu'elles ont reçu les espèces ou les coupons	Agression sexuelle, agression physique, violence psychologique/émotionnelle	Fiez-vous à des aidants de confiance pour obtenir de l'aide ; soutien aux groupes de femmes	Identifiez les mécanismes de distribution sûrs ; travaillez avec les OC pour garantir la sécurité après la distribution ; les mécanismes de suivi, de retour d'information et de réponse ont été mis en place	Les TM électroniques peuvent être très discrets, versés en plusieurs fois et permettre à ce groupe d'accéder aux ressources et aux services, mais tenez cependant compte des obstacles à l'accès et à l'utilisation des technologies pour ce groupe
<b>CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES DES VICTIMES ET DES PERSONNES À RISQUE</b>	Les données personnelles sont partagées avec les PSF sans protocoles de confidentialité appropriés et les membres du personnel des PSF, qui sont également des membres de la communauté, échangent des informations sur les bénéficiaires visés, entraînant ainsi de la discrimination contre les femmes bénéficiaires de la minorité ethnique par la communauté d'accueil (non bénéficiaires).	Violence émotionnelle et physique	Consultation et sensibilisation de la communauté par des groupes de femmes et autres OC locaux, discussion sur les critères de ciblage	Consultez les communautés sur les critères de ciblage de la vulnérabilité ; incluez des protocoles de protection des données dans les contrats avec les PSF	Discussion plus large sur les risques de VBG et les tendances avec les OC
<b>LES NORMES SOCIALES ET LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES, LES MÉNAGES ET LA COMMUNAUTÉ</b>	L'augmentation des revenus des ménages peut mener au mariage précoce des adolescentes dans la mesure où les familles peuvent se permettre de payer la dot	Mariage forcé des enfants (mariage précoce)	Consultations et sensibilisation de la communauté par les OC, les groupes de discussion sur le genre et les droits des femmes, incluant des femmes et des hommes d'âges différents	Posez des conditions aux TM pour p. ex. l'inscription des filles et des garçons à l'école ; garantissez de solides consultations de la communauté pour éclairer la conception ; veillez à ce que les TM fassent partie d'un programme plus large qui soutient les besoins de base, la résilience et la formation aux droits des femmes	Les TM et les services complémentaires peuvent susciter un sentiment d'autonomisation chez les femmes et les filles ; les ménages sont mieux à même de répondre à leurs besoins et leurs tensions diminuent
<b>AUTRE (SPÉCIFIQUE AU CONTEXTE)</b>					

CONSERVEZ  
CES  
RUBRIQUES

REMPLISSEZ LES  
CELLULES DU MILIEU EN  
FONCTION DE VOTRE  
CONTEXTE

# Partie III : Utiliser les TM dans le cadre de la prévention de la VBG et de la lutte contre la VBG (Programmes spécialisés par les acteurs de la lutte contre la VBG)

Les conseils de la Partie III s'adressent aux spécialistes de la VBG et, par conséquent, toutes les sections (phases du cycle de programmation) de la Partie II ne sont pas reprises ici. Les spécialistes de la VBG sont également encouragés à parcourir ou à lire la Partie II.

Tous les acteurs humanitaires sont encouragés à lire Les pratiques prometteuses !

## GÉNÉRALITÉS : VUE D'ENSEMBLE DES DONNÉES PROBANTES



### À RETENIR – DONNÉES PROBANTES MITIGÉES SUR LA CONTRIBUTION DES TM À LA PRÉVENTION DE LA VBG ET AUX RÉSULTATS DE LA LUTTE CONTRE LA VBG<sup>44</sup>

Des TM soigneusement conçus, en tant que composante des moyens de subsistance/du soutien économique, peuvent aider à déraciner les normes sociales et les normes de genre négatives qui confinent les femmes dans la sphère domestique. Toutefois, les menaces qui pèsent sur les normes prédominantes risquent d'accroître la fréquence de certaines formes de VBG.

Les TM visant à contribuer à des résultats positifs dans la lutte contre la VBG doivent toujours être conçus dans le cadre d'un éventail de composantes spécifique au contexte pour soutenir la prévention de la VBG et la lutte contre la VBG (p. ex. la gestion des cas, la qualité de la provision de services, les activités destinées à changer les comportements, le développement de politiques et le plaidoyer). Les TM peuvent permettre aux femmes en situation de risque, aux enfants et à d'autres groupes à risque d'avoir accès à des soins aussi bien vitaux que non urgents et à des services de subsistance, ainsi qu'à une assistance accrue des services de réponse (lorsque ceux-ci sont disponibles) dans les situations d'urgence, dans les contextes où les services ou leurs coûts logistiques (p. ex. transport, hébergement, nourriture) doivent être payés.

<sup>44</sup> [Intégrer les transferts monétaires aux programmes contre les VBG en Jordanie ; Programmes humanitaires intégrant des transferts monétaires et résultats en termes de violence basée sur le genre ; Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence](#)





## PRATIQUES PROMETTEUSES/ENSEIGNEMENTS TIRÉS : LES TM PEUVENT AIDER À SAUVER DES VIES ET À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES DANS LE CADRE DE LA GESTION DES CAS INDIVIDUELS, ET LES SERVICES PSYCHOSOCIAUX PEUVENT RENFORCER L'IMPACT DES TM DANS LES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA VBG.

1) Le programme de protection et d'autonomisation économique des femmes de l'International Rescue Committee (IRC) en Jordanie a recouru aux transferts d'espèces pour atténuer et prévenir la VBG contre les femmes en répondant aux besoins de base et en fournissant des services de protection spécialisés.<sup>45</sup> Le programme a démontré que le fait de recevoir des espèces et de participer à des groupes de discussion sur le genre pour les femmes comme pour les hommes contribuait à réduire les VC et que les discussions sur le genre ainsi que les autres services psychosociaux avaient un impact allant au-delà de la durée des transferts d'espèces. L'IRC a également constaté que les transferts d'espèces associés à la gestion des cas individuels en matière de VBG pouvaient sauver des vies en prévenant la survenue d'une menace de violence imminente ou en fournissant aux victimes des soins de santé, de la sécurité et de la sûreté immédiatement après un incident violent. Les femmes ont également déclaré se sentir fortes, confiantes, respectées, indépendantes et capables de négocier lorsqu'elles participaient au programme et recevaient des transferts d'espèces.

2) Une étude réalisée au Liban a examiné le rôle joué par l'assistance en espèces du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans l'atténuation des risques de VBG et la lutte contre ces risques.<sup>46</sup> Le HCR a offert une « assistance en espèces de protection » en tant que soutien ciblé conçu spécifiquement pour traiter un incident lié à la protection ou à une vulnérabilité. L'assistance en espèces s'est avérée très appropriée pour les victimes de VBG en raison de son caractère discret. Exemples de résultats positifs inclus : possibilité pour les victimes de s'éloigner de leur(s) agresseur(s) et de louer un logement pour elles-mêmes et leurs enfants ; de subir une intervention chirurgicale ou de s'adapter pendant le rétablissement d'un membre de la famille ; et de chercher un autre emploi ou une maison pour échapper aux sévices commis par leur employeur ou le propriétaire de leur logement. Les constatations suggèrent que les facteurs permettant de garantir la réussite de l'assistance en espèces dans les programmes de lutte contre la VBG comprennent des services complémentaires fonctionnels, des plans de gestion des cas réfléchis, des conseils sur les questions de sécurité et d'autonomisation, y compris le genre, et le suivi.

## L'ANALYSE DE LA SITUATION ET DES POSSIBILITÉS DE RÉPONSE

- ➔ Voir les [Directives relatives à la VBG : Évaluation, analyse et planification \(page 33\)](#) et la [Boîte à outils pour la qualité des programmes : L'analyse de la situation](#)

### L'ANALYSE DE LA SITUATION EN MATIÈRE DE VBG

- ✓ Les TM de base visaient à contribuer à la prévention des stratégies d'adaptation dangereuses en matière de genre, aux évaluations de la VBG et des besoins, aux analyses des revenus et des dépenses et à l'analyse des risques de VBG spécifiques au contexte par des spécialistes/responsables de la gestion des cas. Assurez-vous toujours que seuls les acteurs ayant reçu une formation appropriée entreprennent des évaluations individuelles sensibles dans le cas d'une réponse à la VBG sous forme de TM !
- ✓ Lorsque des spécialistes de la VBG sont présents, ils devront évaluer régulièrement les besoins et les risques des victimes et les orienter vers des TM (de manière anonyme/discrète) s'il y a lieu.

<sup>45</sup> [Intégrer les transferts d'espèces aux programmes de lutte contre les VBG en Jordanie](#)

<sup>46</sup> [Cash Assistance and Gender: Key Considerations and Learning](#)

## L'ÉVALUATION ET L'ANALYSE DU MARCHÉ

- ✓ Examinez, comme pour tous les bénéficiaires de TM, si les personnes exposées à un risque de VBG peuvent disposer d'un accès sûr aux marchés pour dépenser leurs espèces ou leurs coupons.
- ✓ Établissez des priorités dans le plaidoyer en faveur de l'accès gratuit aux services liés à la VBG comme les services de santé ou les services juridiques ; si cela n'est pas possible, les TM peuvent être envisagés pour promouvoir l'accès à ces marchés.

## LA MOBILISATION DES RESSOURCES

### ➔ Voir les [Directives relatives à la VBG : Mobilisation des ressources \(page 36\)](#)

- ✓ Élaborez des propositions pour la provision de services de lutte contre la VBG qui incluent les TM comme modalité de l'aide afin d'apporter un soutien aux victimes lorsque cela est jugé approprié.
- ✓ Faites en sorte que les propositions incluent des ressources pour préparer et fournir des formations aux services gouvernementaux, aux prestataires de services financiers, aux acteurs humanitaires, aux groupes de femmes et aux membres de la communauté qui participent dans les TM à la conception et la mise en œuvre sûres et accessibles de ces TM afin de garantir que leur introduction n'expose pas les victimes à davantage de préjudices.

## LA CONCEPTION

### ➔ Voir les [Directives relatives à la VBG : Mise en œuvre \(page 38\)](#) et la [Boîte à outils pour la qualité des programmes : La conception du programme](#)

## GÉNÉRALITÉS

- ✓ Assurez des liens étroits avec la gestion des cas en cours si les TM sont envisagés parallèlement à d'autres formes d'assistance et de services pour les personnes exposées à un risque de VBG et les victimes de VBG.<sup>47</sup>

## LA CONDITIONNALITÉ

- ✓ Un certain débat a cours sur le caractère éthique du fait d'encourager (en imposant des conditions à la réception de transferts d'espèces ou de coupons) l'utilisation de services tels que le soutien psychosocial. Plutôt que de « forcer » les bénéficiaires de TM à participer à des groupes de discussion ou à un soutien psychosocial, examinez et analysez à nouveau les évaluations initiales et menez des consultations plus approfondies avec les membres de la communauté, idéalement par le biais de groupes de femmes ou autres OC similaires, pour mieux comprendre les besoins et les préférences des différents groupes afin que le programme puisse être adapté en conséquence. Voir Partie I, Section B : [La participation et l'inclusion](#) ; [La communication](#) ; [La redevabilité et le retour d'information](#) plus haut dans ce recueil.

<sup>47</sup> Certains acteurs humanitaires estiment que les TM ne devraient être fournis dans le cadre d'une réponse à la VBG que s'ils sont pleinement intégrés dans la gestion des cas, mais il n'existe pas encore de données probantes officielles comparant les TM à travers la gestion des cas avec les TM en dehors de celle-ci, mais liés à elle. Pour obtenir des directives, voir l'[Intégration d'actions protectrices contre la VBG au sein d'interventions monétaires et assimilation des transferts monétaires aux services de réponse à la VBG : Boîte à outils d'optimisation des transferts monétaires pour la protection accrue contre la VBG, Section II Intégrer les transferts monétaires dans la gestion des cas en matière de VBG](#). Voir également le GBV Area of Responsibility, GBV Minimum Standards, à venir en 2019.



## À RETENIR – DES TM CONDITIONNELS POUR LA PRÉVENTION DE LA VBG ?

Il n'existe pas encore suffisamment de données probantes pour étayer des conseils généralisés sur l'utilisation des TM conditionnels (voir l'[annexe 1 : Glossaire](#)) afin de contribuer à la prévention de la VBG dans les TM humanitaires. Trois examens de données probantes récents sur les liens respectifs entre les TM et le genre,<sup>48</sup> la VBG<sup>49</sup> et la protection de l'enfance<sup>50</sup> ont révélé que les TEC ciblant les femmes et les adolescentes pourraient contribuer à réduire les mariages précoces et forcés mais aussi de façon temporaire la VC. Toutefois, très peu d'études ont utilisé des méthodologies rigoureuses qui pourraient attribuer la causalité des résultats à la modalité choisie. Il semblerait également que les programmes de protection de l'enfance bien conçus qui incluent des TEC peuvent avoir des résultats positifs pour ce qui est de changer les comportements en liaison avec une amélioration économique, par exemple au niveau du travail des enfants ou du mariage précoce.<sup>51</sup>

Une étude a révélé que la plupart des TM ayant des objectifs liés à la VBG étaient des transferts monétaires à usages multiples (TMUM) et que ceux-ci avaient généralement des résultats positifs ou neutres sur la prévention de la VBG, l'atténuation de la VBG et la lutte contre la VBG. Il a été constaté que les résultats positifs étaient liés au programme comprenant les TM, en particulier des éléments tels que les groupes de discussion sur le genre et le soutien psychosocial fourni dans le cadre de l'assistance et des services pour soutenir les personnes exposées à un risque de VBG et les victimes.<sup>52</sup>

En résumé, c'est l'ensemble du programme qui comprend les TM (ainsi que d'autres types d'assistance et de services, mais aussi la force des évaluations sous-jacentes et leur application à la conception et aux objectifs du programme) plutôt que la conditionnalité des TM qui aurait un impact plus important sur les résultats liés à la VBG.

## VALEUR, FRÉQUENCE ET DURÉE DES TRANSFERTS

- ✓ Déterminez le montant, la durée et la fréquence des TM afin de garantir des transferts sûrs à un groupe diversifié de bénéficiaires. Tenez compte des aspects liés au genre dans le choix des moments appropriés pour la distribution/provision, comme l'accès de jour aux distributeurs automatiques de billets ou aux marchés, ou la distribution échelonnée des coupons pour éviter que des files d'attente ne se forment aux points de distribution.
- ✓ Il n'y a pas de « taille unique » pour définir la bonne valeur d'un transfert d'espèces ou son équivalent en coupons nécessaire pour atteindre les objectifs de l'assistance, mais il existe un certain nombre d'outils de calcul des TM généraux qui peuvent leur être appliqués pour améliorer les résultats en matière de VBG. Voir la [Boîte à outils pour la qualité des programmes : La valeur, la fréquence et la durée des transferts](#).
- ✓ Si possible, les spécialistes de la VBG devront travailler avec les acteurs des TM pour maintenir une partie du budget du programme visant le soutien économique/la couverture des besoins de base comme un fonds d'urgence spécifiquement dédié aux transferts monétaires d'urgence/de

48 [Préparer le terrain : Ce que nous savons \(et ce que nous ignorons\) au sujet des répercussions des interventions monétaires sur les résultats en matière d'égalité des sexes dans les contextes humanitaires](#)

49 [Programmes humanitaires intégrant des transferts monétaires et résultats en termes de violence basée sur le genre](#)

50 [Programmes de transferts d'espèces et protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#)

51 [Programmes de transferts d'espèces et protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#)

52 [Programmes humanitaires intégrant des transferts monétaires et résultats en termes de violence basée sur le genre](#)

protection qui pourrait servir à la protection en cas de besoin dans les situations d'urgence. Ainsi, les cas de VBG urgents ne doivent pas attendre le prochain transfert prévu. Des dispositifs financiers ou administratifs plus flexibles peuvent être nécessaires pour la programmation dans de telles situations d'urgence et devraient être prévus à l'avance.



## **À RETENIR : PRENEZ EN COMPTE LES MOTEURS ÉCONOMIQUES/FACTEURS CONTRIBUANT À LA VBG – LES TM FERONT-ILS LA DIFFÉRENCE ? COMMENT CALCULER LE BON MONTANT POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS ?**

Les TM ne permettent pas la prévention ou l'atténuation de tous les risques et types de VBG. Dans certains cas, les TM dans le cadre d'un programme de prévention de la VBG et de lutte contre la VBG plus large peuvent réduire l'exposition à la VC ou les mariages précoces.

Les données probantes opérationnelles ont montré que pour certains types de VBG, comme le mariage précoce, dont les causes sous-jacentes sont typiquement socioculturelles et économiques, les transferts monétaires auront des effets variables ou seulement à court terme (pendant la durée de l'assistance), à moins que les programmes orientés vers les changements de comportement n'abordent de manière significative et plus en profondeur les questions d'égalité des sexes.<sup>53</sup> Les TM ne seront efficaces que dans leur programme global. ([voir également l'encadré Des TM conditionnels pour la prévention des VBG ?](#))

Pour déterminer le montant d'un TM qui aiderait un ménage à éviter les stratégies d'adaptation dangereuses et à prévenir certains types de VBG, le « coût de renoncement » du revenu provenant des stratégies d'adaptation dangereuses (p. ex. le revenu du travail des enfants ou le travail dangereux des adultes) doit être compensé.<sup>54</sup> Les stratégies de sortie devraient inclure des possibilités de travail plus sûr et l'intégration à un programme multisectoriel (p. ex. un programme qui comprend les TM, l'éducation et le soutien aux moyens de subsistance). Voir également les sections La stratégie de sortie dans la [Partie II](#) et la [Partie III](#). Les pratiques prometteuses en matière de calcul des TM qui compensent le coût des mécanismes d'adaptation dangereux doivent être mieux documentées et diffusées.

---

53 [Préparer le terrain : Ce que nous savons \(et ce que nous ignorons\) au sujet des répercussions des interventions monétaires sur les résultats en matière d'égalité des sexes dans les contextes humanitaires ; Programmes humanitaires intégrant des transferts d'espèces et résultats en termes de violence basée sur le genre ; Programmes de transferts d'espèces et protection de l'enfance dans l'action humanitaire ; Intégrer les transferts d'espèces aux programmes contre les violences basées sur le genre en Jordanie](#)

54 Child labour among refugees from Syria in the 3RP countries (P. Matz, pour le HCR 2016, présentation non publiée)

### TABLEAU 3. OUTIL D'ANALYSE DE BASE – RISQUES ET TYPES DE VBG ET LIEN AVEC LES TM.<sup>55</sup>

Vous trouverez ci-dessous un exemple de réflexion sur les facteurs économiques sous-jacents qui contribuent à la VBG pour les personnes et les groupes au sein d'une communauté touchée. Les personnes à risque ont souvent des caractéristiques liées à des risques entrecroisés. Il peut être utilisé par les professionnels des secteurs/des TM de concert avec les professionnels de la protection ou de la VBG et devrait permettre d'entamer une discussion.

**Avvertissement** : Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des risques et des types de VBG, mais d'une partie d'une évaluation et d'une analyse de la VBG plus larges et spécifiques au contexte. L'objectif est de déterminer si certains aspects des facteurs de risque de VBG peuvent avoir des moteurs économiques sous-jacents, ce qui pourrait être partiellement traité par des TM. Les objectifs et les indicateurs des TM dans le cadre de la gestion des cas pourraient alors être conçus en conséquence. Ce type d'exercice doit être lié à une [Analyse des risques de VBG dans le cadre des TM](#).

PERSONNES À RISQUE (EXEMPLES)	RISQUES DE VBG (SPÉCIFIQUES AU CONTEXTE)	TYPES POTENTIELS DE VBG <sup>56</sup>	MOTEURS ÉCONOMIQUES	TM POTENTIELS (PARALLÈLEMENT À D'AUTRES SERVICES ET AIDE)
Les personnes avec diverses orientations et identités sexuelles	Manque d'abris/logements sûrs	Agression physique ; viol ou agression sexuelle, y compris les rapports sexuels transactionnels	Oui	Transferts monétaires urgents et inconditionnels pour un logement sûr
Enfants non accompagnés	Participation à des activités de subsistance dangereuses  Dépendance à l'égard de relations malsaines ou d'exploitation pour les besoins de base	Violence psychologique ou émotionnelle ; déni d'accès à l'éducation et aux services	Oui, pour les enfants plus âgés/ les jeunes	Transferts d'espèces inconditionnels ou conditionnels pour la participation à la formation technique ou professionnelle destinée aux jeunes
Ménage dirigé par une adolescente célibataire	Manque d'éducation, de soins aux enfants, de revenus	Agression sexuelle, y compris l'exploitation sexuelle ou les rapports sexuels transactionnels	Oui	Transferts d'espèces à usages multiples pour répondre aux besoins de base (avec formation, soins aux enfants, éducation, etc.)
Les femmes et les filles réfugiées, déplacées ou apatrides (qui peuvent également faire partie des autres catégories de risque dans ce tableau)	Isolement et dépendance ; genre et normes sociales	Déni d'opportunités et de services (accès à l'éducation et aux services)  VC	Partiellement ou pas	Transferts d'espèces à usages multiples et à court terme pour répondre aux besoins de base (avec des groupes de discussion sur le genre et des possibilités de moyens de subsistance pour les femmes et les hommes, etc.)
Personnes handicapées (qui peuvent également faire partie des autres catégories de risque dans ce tableau)	Isolement ; manque d'accès aux services de prévention de la VBG et de la lutte contre la VBG ; dépendance vis-à-vis des aidants ; manque de logements accessibles	Viol ou agression sexuelle, y compris l'exploitation sexuelle ; VC ; violence psychologique/émotionnelle	Partiellement	Transferts d'espèces à usages multiples pour répondre aux besoins de base tout en soutenant des moyens de subsistance plus durables, des voies d'orientation, des services de VBG adaptés, etc.
Autre				

55 Voir les [Directives relatives à la VBG](#) (page 12 à 13) pour obtenir une liste complète des considérations importantes concernant les groupes à risque. Ceci doit être contextualisé. Voir le Protocole à l'intention des travailleurs sociaux chargé des cas de VBG dans l'[Intégration d'actions protectrices contre la VBG au sein d'interventions monétaires et assimilation des transferts monétaires aux services de réponse à la VBG : Boîte à outils d'optimisation des transferts monétaires pour la protection accrue contre la VBG](#) pour obtenir un ensemble plus détaillé de questions à prendre en considération à l'égard de l'éligibilité et de l'ordre de priorité des cas de VBG dans le cadre des TM.

56 Gardez à l'esprit les six principaux types de VBG décrits dans le GBVIMS : le viol ; l'agression sexuelle ; l'agression physique ; le mariage forcé ; le déni de ressources, d'opportunités ou de services ; la violence psychologique/émotionnelle. Voir l'[Outil de classement de la violence basée sur le genre](#) du GBVIMS.

## LA STRATÉGIE DE SORTIE

- ✓ Si les TM font partie d'un soutien individuel spécialisé et/ou d'une gestion des cas de VBG, planifiez et coordonnez avec les acteurs des TM, les acteurs des moyens de subsistance et de l'emploi, et d'autres collègues chargés de la protection la clôture des cas/planification de la sortie. Les stratégies de sortie peuvent être très spécifiques à la gestion des cas et à la provision de services, de sorte que la cartographie des services et les possibilités doivent être régulièrement mises à jour et éventuellement élargies. Voir [Interagency Gender-Based Violence Case Management Guidelines](#) pour obtenir de plus amples informations sur la gestion des cas.



**À RETENIR : CONCEVEZ UNE STRATÉGIE DE SORTIE CLAIRE POUR LES TM DANS LE CADRE DE LA GESTION DES CAS/PROVISION DE SERVICES INDIVIDUELS, QUI GARANTIT LA SÉCURITÉ À COURT ET À LONG TERME AINSI QUE DES MOYENS DE SUBSISTANCE SÛRS ET DURABLES AUX PERSONNES EXPOSÉES À UN RISQUE DE VBG ET AUX VICTIMES DE VBG<sup>57</sup>**

Les TM dans le cadre d'une réponse d'urgence à la VBG, comme la réinstallation de personnes exposées à un risque de VBG ou de victimes de VBG et la provision de transferts d'espèces à court terme, peut avoir des effets négatifs tels que la perte des réseaux sociaux et la création d'une dépendance envers ces TM. Si l'assistance se fait à court terme et qu'il n'y a pas de stratégie de sortie dans la conception du programme (par exemple des transferts monétaires pour un loyer à court terme), la personne peut recourir à des mécanismes d'adaptation dangereux ou devoir retourner à son domicile ou dans sa communauté d'origine à la fin de l'intervention monétaire, augmentant son risque d'exposition au danger et la violation de ses droits. Ceci représente un risque supplémentaire pour les personnes exposées à un risque de VBG ou les victimes de VBG vis-à-vis des autres bénéficiaires des TM.

Veillez à ce que la stratégie de sortie/transition soit appropriée lors de la conception de votre intervention. Vérifiez si les possibilités suivantes existent : logements sûrs à plus long terme ou aide au loyer pour les victimes de VBG ; groupes ou réseaux de soutien locaux ; systèmes internes de prêt et d'épargne ou possibilités de moyens de subsistance ; formation ou soutien éducatif ; entrepreneuriat et possibilités de petite entreprise ; intégration aux systèmes nationaux/au système de sécurité sociale. [Voir également l'encadré Pratiques prometteuses/enseignements tirés sur la combinaison d'un soutien psychosocial et de moyens de subsistance dans la Partie I.](#)

<sup>57</sup> Entretien avec des informateurs clés avec le Global Protection Cluster, février 2019



## PRATIQUES PROMETTEUSES/ENSEIGNEMENTS TIRÉS : LES TM PEUVENT ÊTRE PROTECTEURS LORSQU'ILS SONT ASSOCIÉS À UN PROGRAMME GLOBAL SOLIDE QUI VISE LA DURABILITÉ, INCLUANT UN SOUTIEN PSYCHOSOCIAL, UN SOUTIEN AUX MOYENS DE SUBSISTANCE AINSI QU'UNE FORMATION AUX DROITS DES FEMMES<sup>58</sup>

1) Dans les camps de réfugiés de Za'atari et d'Azraq en Jordanie, une étude du modèle d'Oasis d'ONU Femmes a montré que la participation à plein temps à une activité d'ACT avec un accès aux espaces publics et des possibilités de contact entre pairs (renforcement du capital social) a permis une diminution de la violence domestique pour 20 % des bénéficiaires et une augmentation du pouvoir décisionnel dans leurs ménages pour plus de 70 %.<sup>59</sup> De nombreux participants ont également fait état d'une augmentation de l'estime de soi et d'une diminution des sentiments d'isolement et de dépression.

Le modèle d'Oasis est un centre de résilience et d'autonomisation des femmes qui offre des services multisectoriels reposant sur trois piliers :

- i. Garantir les possibilités de moyens de subsistance fournies par l'intermédiaire de l'ACT qui permettent aux diplômés d'accéder à des possibilités d'emploi avec un permis de travail ou à la création de micro-entreprises.
- ii. Services de prévention, de protection et de sensibilisation en matière de VBG.
- iii. Possibilités éducatives liées aux besoins du marché, aux initiatives de leadership et d'engagement civique, et participation des hommes aux activités de l'Oasis à travers des groupes de soutien entre pairs pour combattre la VBG et les normes sociales préjudiciables.

2) Dans l'étude d'un programme multisectoriel du HCR en Équateur, « il a été constaté que les transferts d'espèces exerçaient une influence protectrice dans la mesure où [ils étaient] combinés aux différents éléments de l'Approche de progression [voir ci-dessous], en particulier le soutien psychosocial, la formation aux aspects soutenant l'indépendance financière, les droits des femmes et le renforcement de l'amour propre, ainsi que le soutien de la part des travailleurs sociaux. Les femmes relevant de la compétence du HCR interrogées indiquent que, dans une situation de déplacement, les tensions liées à la pauvreté et à l'incertitude financière sont à l'origine de violence dans le ménage et que, dans ce contexte, les transferts d'espèces ont servi à assurer la protection et à dissuader les violences ».

L'Approche de progression est une intervention multisectorielle et séquentielle qui soutient les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables afin de parvenir à un revenu durable et de sortir de l'extrême pauvreté dans un délai donné. Il s'agit d'un programme complet qui comprend une aide à la consommation pour répondre aux besoins de base, une formation sur les compétences, un capital de démarrage ou des possibilités d'emploi pour relancer l'activité économique, une éducation financière, un accès à l'épargne et à un parrainage pour accroître la confiance et renforcer les compétences.

58 Cash Assistance and the Prevention, Mitigation and Response to Sexual and Gender-based Violence (SGBV): Findings from Research in Lebanon, Ecuador and Morocco (HCR, à venir) ; [Approche de progression du HCR](#)

59 UN Women Jordan Humanitarian Action Brief (ONU Femmes, 2017) ; [Restoring Dignity and Building Resilience, Monitoring Report on UN Women's Programming in Za'atari Refugee Camp](#) ; Technical Report on the Oasis Model, mise à jour de la deuxième édition (ONU Femmes, à venir en 2019)



## LA MISE EN ŒUVRE

---

- ➔ Voir les [Directives relatives à la VBG : Mise en œuvre \(page 38\)](#) et la Boîte à outils pour la qualité des programmes : [La mise en œuvre](#)
- 

### LA PROTECTION DES DONNÉES<sup>60</sup>

- ✓ La protection des données est importante pour tous les programmes, mais elle est particulièrement sensible pour les victimes de VBG ou les personnes exposées à un risque de VBG, qui peuvent devoir rester anonymes pour se protéger contre des discriminations ou des violences commises par des membres de leur famille, la communauté ou les autorités locales.
- ✓ Documentez les protocoles de conformité des données lorsque vous orientez des personnes exposées à un risque de VBG ou des victimes de VBG vers les TM. Ces exigences doivent garantir une gestion sûre et éthique des informations et traiter de la question du partage et du stockage des données confidentielles des clients. Protégez la vie privée lors de l'échange des données entre les partenaires humanitaires.

### LA DISTRIBUTION

- ✓ Adaptez les procédures opérationnelles standards des TM lors de leur intégration au soutien et/ou à la gestion des cas de VBG individuels et spécialisés. Ceci devrait être fait conjointement par les spécialistes de la VBG et les acteurs des TM, sur la base d'analyses contextuelles. Par exemple, des mécanismes adaptés ou alternatifs pour l'enregistrement et la distribution des transferts monétaires peuvent s'avérer nécessaires.

## LA COORDINATION

---

- ➔ Voir les [Directives relatives à la VBG : Garantir l'application des Directives : responsabilités des acteurs clés \(pages 18 à 28\)](#) et la Boîte à outils pour la qualité des programmes : [La coordination](#)
- 

- ✓ En général, la prévention de la VBG et la lutte contre la VBG devraient être menées par des acteurs de la lutte contre la VBG ou de la protection dans le cadre d'une programmation globale sur la VBG, avec la contribution des acteurs des TM.

### EHP :

- ✓ Assurez-vous que les évaluations, le suivi et les autres mécanismes de recueil des données relatifs aux TM incluent des questions qui explorent les risques de VBG potentiels ainsi que la ventilation des données par sexe, âge et autres facteurs caractéristiques (comme le handicap, l'orientation sexuelle et l'identité de genre auto-identifiées)
- ✓ Incluez des rapports réguliers dans les réunions intersectoriels/de secteurs et les GTC sur les stratégies utilisées pour atténuer les risques de VBG dans le cadre des TM à travers tous les secteurs, ainsi que sur les résultats de ces stratégies. Incluez les questions d'évaluation du programme relatives à la prévention et à l'atténuation de la VBG dans les TM.

### COORDINATEURS DE CLUSTER/SECTEUR :

- ✓ Plaidez pour que tous les programmes sectoriels (non limités à la composante ou à la modalité des TM) intègrent l'atténuation des risques de VBG dans leurs réponses, en se référant aux [Directives relatives à la VBG](#) et plus largement à l'atténuation des risques de VBG.

---

60 Voir par exemple le Protocole à l'intention des travailleurs sociaux chargés des cas de VBG dans l'[Intégration d'actions protectrices contre la VBG au sein d'interventions monétaires et assimilation des transferts monétaires aux services de réponse à la VBG : Boîte à outils d'optimisation des transferts monétaires pour la protection accrue contre la VBG ; Directives relatives à la VBG](#) (page 151 : Confidentialité et pages 312 à 313 : Ressources sur la Collecte de données)



- ✓ Partagez les expériences d'intégration de l'atténuation des risques de VBG dans les TM dans ce contexte, si possible, et la manière dont cela a contribué à une réponse efficace.
- ✓ Désignez des coordinateurs ou points focaux chargés de la VBG pour participer régulièrement aux GTC, GCIC ou aux autres forums sur les TM.
- ✓ Plaider en faveur de TM (et pour tous les programmes) qui minimisent les risques liés à la VBG résultant de la participation et qui soit accessible aux personnes exposées à un risque de VBG.

## LE MÉCANISME DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LA VBG :

- ✓ Élaborez des messages de base sur la VBG avec les GTC/GCIC et diffusez-les au cours des activités de sensibilisation et d'information de la communauté en faveur des TM.

## LE SUIVI

- ➔ Voir les [Directives relatives à la VBG : Suivi et évaluation \(page 44\)](#) et [Suivi et évaluation tout au long du cycle de programmation \(par secteur, à partir de la page 68\)](#) et la [Boîte à outils pour la qualité des programmes : Le suivi](#)

## GÉNÉRALITÉS

- ✓ Examinez soigneusement tous les effets du programme par rapport au *programme global*. L'attribution à une variable telle que la modalité de l'aide (p. ex. en espèces, sous forme de coupons ou en nature) ne doit pas être supposée, mais soigneusement contrôlée et évaluée. Il est important de prendre en considération l'ensemble des services et de l'assistance, y compris les TM, entre autres, qui contribuent à la prévention de la VBG et à la lutte contre la VBG.
- ✓ Faites apparaître dans le suivi des résultats des TM les besoins individuels, les risques et les mécanismes d'atténuation initialement identifiés par le biais de la planification des mesures comme une composante de la gestion des cas individuels de VBG.
- ✓ Le suivi des résultats devrait se concentrer sur la réduction des risques d'exposition à la VBG (p. ex. réduction de la VC) ; la réduction ou l'atténuation des stratégies d'adaptation dangereuses (p. ex. la réduction de la prostitution comme stratégie d'adaptation ou le fait d'y prendre part d'une manière plus sûre qu'auparavant) ; ou l'accès aux services (p. ex. l'amélioration de l'accès aux services de santé reproductive), en rapport avec les objectifs du programme.<sup>61</sup>

## EXEMPLES D'INDICATEURS<sup>62</sup>

- ✓ Pourcentage de clients de gestion des cas de VBG pour lesquels les TM ont contribué à atteindre l'objectif défini dans leur plan de traitement du cas.
- ✓ Pourcentage de clients de gestion des cas de VBG/réциpiendaires des TM qui indiquent une réduction de la VC
- ✓ Pourcentage de clients de gestion des cas de VBG/réциpiendaires des TM qui sont en mesure d'accéder aux services dont ils ont besoin (p. ex. transport, santé, formation ou éducation)
- ✓ Pourcentage de clients de gestion des cas de VBG/réциpiendaires des TM qui sont en mesure de subvenir à leurs besoins de base et de prendre soin des personnes dont ils ont la charge
- ✓ Pourcentage de clients de gestion des cas de VBG/réциpiendaires des TM qui ont réduit ou rendu plus sûres leurs stratégies d'adaptation dangereuses
- ✓ Les TM sont intégrés dans les procédures opérationnelles standards (POS) relatives à la VBG et inclus dans les voies d'orientation

61 [Programmes humanitaires intégrant des transferts monétaires et résultats en termes de violence basée sur le genre](#)

62 Voir la fiche conseil [Gender Tip Sheet for Cash Based Interventions](#) pour obtenir davantage d'exemples d'indicateurs

# Annexe 1 : Glossaire

## TERMES RELATIFS À LA VBG

TERME	DÉFINITION	SOURCE
<b>VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE (VBG)</b>	<p>La violence basée sur le genre (VBG) est un terme générique qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et qui est basé sur des différences socialement prescrites (c.-à-d. de genre) entre hommes et femmes. Elle englobe les actes qui causent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, ainsi que la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté. Ces actes peuvent survenir dans la vie publique ou privée.</p> <p>L'expression VBG est le plus couramment utilisée pour souligner la façon dont l'inégalité systémique entre les sexes – qui existe dans toutes les sociétés du monde – agit comme une caractéristique unificatrice et fondatrice de la plupart des formes de violence perpétrées contre les femmes et les filles. La VBG peut être aggravée par des facteurs de discrimination multiples et entrecroisés, tels que la discrimination fondée sur le sexe, l'âge ou le handicap. Par exemple, les agresseurs peuvent considérer les femmes et les filles handicapées comme des « cibles faciles », tout comme les obstacles supplémentaires auxquels elles se heurtent pour révéler des situations de violence. Il est également important de noter que les personnes ayant des orientations sexuelles ou des identités de genre non conformes aux normes socioculturelles peuvent également être extrêmement vulnérables à la VBG dans un large éventail de contextes.</p>	<p><a href="#"><u>Directives relatives à la VBG</u></a></p> <p><a href="#"><u>Programmes humanitaires intégrant des transferts d'espèces et résultats en termes de violence basée sur le genre; Including Children with Disabilities in Humanitarian Action</u></a></p>
<b>INTÉGRATION DE LA VBG</b>	<p>Processus visant à garantir qu'un programme (1) ne cause pas de VBG ni n'en augmente la probabilité ; (2) cherche proactivement à identifier et prend des mesures pour atténuer les risques de VBG dans l'environnement ainsi que dans la conception et la mise en œuvre du programme ; (3) facilite proactivement un accès sûr des groupes vulnérables à ses services et suit cet accès.</p>	<p><a href="#"><u>Directives relatives à la VBG</u></a></p>
<b>PROGRAMMES AUTONOMES/ SPÉCIALISÉS LIÉS À LA VBG</b>	<p>Programmes dédiés à la VBG impliquant des spécialistes de la VBG et ayant des objectifs spécifiques, des activités et des indicateurs dans le but d'améliorer les résultats de la prévention de la VBG ou de la lutte contre la VBG dont les TM font partie.</p>	<p><a href="#"><u>Directives relatives à la VBG</u></a></p>

TERME	DÉFINITION	SOURCE
<b>PRÉVENTION DE LA VBG</b>	La prévention de la VBG fait référence aux mesures prises pour empêcher la VBG de se produire. En voici quelques exemples : l'intensification des activités qui promeuvent l'égalité des sexes ou le travail avec les communautés, en particulier les hommes et les garçons, pour aborder les pratiques qui contribuent à la VBG.	<a href="#">Directives relatives à la VBG</a>
<b>ATTÉNUATION DES RISQUES DE VBG</b>	L'atténuation des risques de VBG fait référence aux mesures visant à réduire le risque d'exposition à la VBG. Par exemple, veiller à ce qu'un éclairage approprié et des patrouilles de sécurité soient en place dès le début de l'établissement des camps de déplacés pour réduire l'exposition des femmes et des filles à la VBG.	<a href="#">Directives relatives à la VBG</a>
<b>RÉPONSE À LA VBG OU LUTTE CONTRE LA VBG</b>	Les expressions réponse à la VBG ou lutte contre la VBG se réfèrent à l'assistance et aux services qui visent à sauver des vies et à contribuer au rétablissement ou à la résilience des victimes de VBG, tels qu'une prise en charge médicale et psychosociale immédiate ou des moyens de subsistance et des programmes éducatifs destinés aux mères d'enfants nés d'un viol.	<a href="#">Directives relatives à la VBG</a>
<b>VIOLENCE CONJUGALE (VC) ET VIOLENCE DOMESTIQUE</b>	Bien que ces expressions soient parfois utilisées de façon interchangeable, il existe d'importantes différences entre elles. La « violence domestique » est une expression employée pour décrire la violence qui a lieu au sein du foyer ou de la famille, entre partenaires intimes ainsi qu'entre les autres membres de la famille. La « violence conjugale » (VC) s'applique spécifiquement à la violence entre partenaires intimes (mariés, cohabitants, petits amis ou autres relations intimes) et est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme le comportement d'un partenaire ou ex-partenaire intime causant un préjudice physique, sexuel ou psychologique, incluant l'agression physique, la contrainte sexuelle, les violences psychologiques et les comportements de domination. Ce type de violence peut également inclure le déni de ressources, d'opportunités ou de services.	<a href="#">Directives relatives à la VBG</a>
<b>EXPLOITATION SEXUELLE</b>	Tout abus d'une situation de vulnérabilité, de différence de pouvoir ou de confiance à des fins sexuelles, y compris le fait de profiter momentanément, sur le plan social ou politique, de l'exploitation sexuelle d'une autre personne. L'exploitation sexuelle est l'un des buts de la traite d'êtres humains (prestations de nature sexuelle, déshabillage et/ou nudité forcés, mariage forcé, grossesse forcée, engagement dans des activités pornographiques ou de prostitution, extorsion de faveurs sexuelles contre l'octroi de biens, de services, de prestations d'assistance, esclavage sexuel).	<a href="#">La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées : Principes directeurs pour la prévention et l'intervention</a>
<b>PROSTITUTION OU COMMERCE DU SEXE</b>	Les travailleurs du sexe sont des femmes, des hommes et des adultes et jeunes transgenres (âgés de plus de 18 ans) qui perçoivent de l'argent ou des biens en échange de services sexuels, que ce soit régulièrement ou occasionnellement. Le degré auquel le commerce du sexe est « officiel » ou « organisé » peut varier. Il importe de noter que la prostitution constitue un acte sexuel entre adultes consentants, qui prend de nombreuses formes et varie d'un pays et d'une communauté à l'autre.	<a href="#">Travailler avec les réfugiés pratiquant le commerce du sexe : une note d'orientation à l'endroit des humanitaires</a>
<b>RAPPORTS SEXUELS MONNAYÉS</b>	Sollicitation de rapports sexuels, y compris de faveurs sexuelles, ou imposition de toute autre forme de comportement à caractère humiliant, dégradant ou servile en échange d'une somme d'argent, d'un emploi, de biens ou de services, y compris de tout échange d'assistance due aux bénéficiaires d'assistance.	<a href="#">Glossaire sur l'exploitation et les atteintes sexuelles</a> (équipe spéciale chargée de la constitution d'un glossaire sur l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, 2017)

## TERMES RELATIFS AUX TM

Sources : [Glossaire du Cash Learning Partnership](#) et [Monitoring Guidance for CTP in Emergencies](#)

TERME	DÉFINITION
<b>TRANSFERTS MONÉTAIRES (TM)</b>	<p>Les TM font référence à tous les programmes dans lesquels des transferts d'espèces ou des coupons pour l'achat de biens ou de services sont directement fournis aux bénéficiaires. Dans le contexte de l'aide humanitaire, le terme est utilisé pour désigner la provision de transferts d'espèces ou de coupons remis aux personnes, aux ménages ou aux communautés bénéficiaires, et non aux gouvernements ou autres acteurs publics. Cela exclut les envois d'argent et la microfinance dans les interventions humanitaires (bien que la microfinance et les institutions de transfert d'argent puissent être utilisées pour la distribution d'espèces). Les TM incluent l'argent contre travail</p> <p>Les TM se distinguent de l'assistance en nature ou de la provision directe de services tout en les complétant. Les TM constituent une modalité, et non un programme ou un secteur, qui contribue à atteindre des objectifs programmatiques tels que la satisfaction des besoins de base, la stimulation du rétablissement des moyens de subsistance ou de l'accès aux services.</p>
<b>MÉCANISME DE DISTRIBUTION</b>	Moyen de distribution des transferts monétaires ou des coupons (p. ex. carte à puce, transfert d'argent mobile, paiement direct, chèque, carte de débit, etc.).
<b>PRESTATAIRE DE SERVICES FINANCIERS (PSF)</b>	Entité de prestation de services financiers, éventuellement de services de transferts électroniques. Selon le contexte, les prestataires de services financiers peuvent inclure des entreprises de coupons électroniques, des établissements financiers (des banques et des institutions de microfinance, par exemple) ou des opérateurs de réseau mobile. Les PSF incluent de nombreuses entités (p. ex. les fonds d'investissement, les compagnies d'assurance, les cabinets comptables) outre celles qui offrent des transferts d'espèces ou des coupons humanitaires. C'est pourquoi, dans le cadre de programmes de transferts monétaires (PTM), on considère que les prestataires de services financiers sont ceux qui fournissent les services de transferts.
<b>CONDITIONNALITÉ</b>	La conditionnalité se réfère aux activités ou obligations pré-requises pour que les bénéficiaires ciblés par un programme puissent bénéficier de l'assistance. Les conditions peuvent en théorie être utilisées pour tous types de transferts (p. ex. espèces, coupons, nature, provision de services), en fonction des objectifs et de la conception du programme. Certaines interventions pourraient exiger des bénéficiaires qu'ils obtiennent les produits convenus comme un prérequis pour recevoir les tranches suivantes. À noter que la conditionnalité est différente de la restriction (qui s'applique à la façon dont l'aide reçue est utilisée) et au ciblage (critères appliqués pour définir qui sera couvert par le programme). Le type de conditions peut inclure la scolarisation, le fait de construire un abri, de participer au dépistage de la malnutrition, une formation/un travail, etc. Les interventions de type « espèces contre travail/actifs/formation » sont toutes des formes de transfert conditionnel.
<b>MODALITÉ</b>	La modalité se réfère à la forme de l'aide (p. ex. espèces, coupons, nature, provision de services) ou une combinaison de plusieurs (modalités). Cela peut inclure à la fois des transferts directs au niveau des ménages et une assistance fournie au niveau plus large de la communauté (p. ex. services de santé, infrastructure d'assainissement WASH).
<b>PANIER DE DÉPENSES MINIMUM (PDM)</b>	Un panier de dépenses minimum (PDM) requiert d'identifier et de quantifier les biens et services constituant les « besoins de base » qui peuvent être monétarisés et qui sont accessibles sur les marchés et services locaux. Les biens et services inclus dans un PDM sont ceux que les ménages bénéficiaires dans un contexte spécifique sont plus à même de privilégier, sur une base permanente ou saisonnière. Un PDM est nécessairement multisectoriel et basé sur le coût moyen des articles composant le panier. Il peut être calculé pour différentes tailles de ménages.

TERME	DÉFINITION
<b>TRANSFERTS MONÉTAIRES À USAGES MULTIPLES (TMUM)</b>	Les TMUM sont des transferts monétaires, réguliers ou ponctuels, qui correspondent à la somme d'argent dont un ménage a besoin pour subvenir en tout ou partie à un ensemble de besoins de base et/ou de rétablissement. Le terme se réfère aux transferts monétaires conçus spécifiquement pour couvrir des besoins multiples, avec une valeur de transfert définie en conséquence. Les TMUM sont généralement indexés sur l'analyse des déficits basée sur le PDM ou par autre méthode de calcul des besoins de base. Tous les TMUM sont, par définition, des transferts monétaires non restrictifs puisque ils doivent être dépensés selon les choix des bénéficiaires.
<b>SUIVI DU RÉSULTAT</b>	Le suivi du résultat se concentre sur la réalisation des résultats du projet et évalue les changements (escomptés et fortuits) apportés par le projet. L'évaluation de l'ampleur des progrès par rapport aux résultats permet d'apporter les ajustements nécessaires ; elle est également indispensable pour fournir les informations nécessaires aux évaluations des projets. En ce qui concerne les TM, le résultat immédiat signifie que les bénéficiaires sont en mesure de dépenser les espèces/coupons, tandis que le résultat à moyen terme se traduit par la capacité des ménages à satisfaire leurs besoins de base/spécifiques à un secteur (selon ce que les transferts étaient destinés à réaliser). Voir <a href="#">Monitoring Guidance for CTP in Emergencies</a> page 32 à 46.
<b>SUIVI DU PROCESSUS</b>	Le suivi du processus évalue si les ressources ou les apports (p. ex. fonds, biens en nature, ressources humaines) sont utilisés au rythme ou durant la période prévus et si les activités se déroulent conformément aux plans (répondant aux besoins exacts des bonnes personnes) pour fournir des résultats immédiats. Le suivi du processus des TM concerne les activités (enregistrement, vérification et transfert d'espèces via le mécanisme de distribution) et les résultats immédiats (le bénéficiaire a reçu le transfert monétaire). Le suivi du processus comporte des exigences propres au type de transfert et au mécanisme de distribution utilisés et nécessite que les questions distinctes soient suivies au niveau du bénéficiaire/ménage, du marché et de l'institution qui en assure la mise en œuvre. Voir <a href="#">Monitoring Guidance for CTP in Emergencies</a> page 20 à 31.

## Annexe 2 : Références

[As the movement for cash transfer programming advances, how can we ensure that people with disabilities are not left behind in cash transfer programming for emergencies? \(M. Leduc et al., CaLP et Handicap International, non daté\)](#)

[Cash Assistance and Gender: Key Considerations and Learning](#) (HCR 2018)

Cash assistance and the prevention, mitigation and response to sexual and gender-based violence (SGBV): Findings from Research in Lebanon, Ecuador and Morocco (HCR à venir)

[Cash Feasibility and Response Analysis Toolkit](#) (HCR 2017)

[Cash Transfer Programming and Child Protection in Humanitarian Action](#): Review and Opportunities to Strengthen the Evidence (L. Sarrouh et al., L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire 2019)

CARE Framework and Theory of Change for Addressing GBV in Emergencies (CARE à venir en 2019)

[Dignity and the displaced Rohingya in Bangladesh](#): 'Ijjot is a huge thing in this world' (K. Holloway et L. Fan, Humanitarian Practice Group 2018)

[Distribution: Shelter Materials, NFI and Cash: Guidance to Reduce the Risk of Gender-Based Violence](#) (Global Shelter Cluster, OIM et CARE 2018)

[GBV Risk Reduction in Shelter Programmes: three case studies](#), Case study from Benin, 2011 (CARE International UK et OIM 2016)

[#GenderCash: One year on from the Nairobi Gender Symposium](#) (L. Yoshikawa et T. Rogers, CaLP blog 2019)

[Marqueur de genre et d'âge](#) (IASC 2018)

[Genre et transferts monétaires dans les différents contextes de l'aide humanitaire : les priorités de l'action collective](#) (Cash Learning Partnership 2018)

[Le sexe et les transferts monétaires au Malawi](#) : Leçons tirées de l'expérience de Concern Worldwide dans les domaines de l'humanitaire et du développement (de C. Barra, Concern Worldwide et E. Molloy, CI2 Consultants)

[Guide pour la protection dans le cadre des interventions monétaires](#) et Outil d'analyse des risques et bénéfices en matière de protection (HCR 2015)

[Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire](#) et les leçons apprises, la fiche pratique, le guide de l'utilisateur et le guide de poche connexes (IASC 2015)

Handbook for Coordinating Gender-based Violence Interventions in Emergencies (Gender-Based Violence Area of Responsibility, Global Protection Cluster 2018, sous presse)

[Politique sur l'âge, le genre et la diversité du HCR](#) (HCR 2018)

**Programmes humanitaires intégrant des transferts d'espèces et résultats en termes de violence basée sur le genre** : données factuelles et priorités des futures recherches (Cross et al. pour la WRC et l'IRC 2018)

Directives du Comité permanent inter-organisations sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, Interventions monétaires/Chapitre sur les TM (IASC à venir en 2019)

**Intégrer les transferts d'espèces aux programmes contre les violences basées sur le genre en Jordanie** (L. Yoshikawa, IRC 2015)

**Integrative Mental Health and Psychosocial Support Interventions for Refugees in Humanitarian Crisis Settings: Integrative Health Care for the 21st Century Refugees** (I. Weissbecker et al. 2019)

**Intégration d'actions protectrices contre la VBG au sein d'interventions monétaires et assimilation des transferts monétaires aux services de réponse à la VBG : Boîte à outils d'optimisation des transferts monétaires pour la protection accrue contre la VBG** (WRC, Mercy Corps et IRC 2018)

**Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence** (UNFPA 2015)

**OCHA on message: Cash Coordination** (BCAH, 2018)

**Outil de l'UNHCR pour l'évaluation participative dans les opérations** (HCR 2006)

**Programme Quality Toolbox** (CaLP 2018)

**Protection in Cash-Based Interventions: A Literature Review** (M. Berg et L. Seferis pour le HCR et Conseil danois pour les réfugiés 2015)

**Protective action: Incorporating civilian protection into humanitarian response** (O'Callaghan, S. et Pantuliano, S., Humanitarian Practice Group 2007)

**Restoring Dignity and Building Resilience, Monitoring Report on UN Women's Programming in Za'atari refugee camp** (ONU Femmes 2015)

**Préparer le terrain : Ce que nous savons (et ce que nous ignorons) au sujet des répercussions des interventions monétaires sur les résultats en matière d'égalité des sexes dans les contextes humanitaires** (C. Simon, ONU Femmes 2018)

**La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées : Principes directeurs pour la prévention et l'intervention** (HCR 2003)

**Examiner l'intégration de la prévention et de la lutte contre les violences basées sur le genre dans les interventions monétaires** (T. Manell WRC, 2018)

Technical Report on the Oasis Model, mise à jour de la deuxième édition (ONU Femmes à venir en 2019)

**La place centrale de la protection dans l'action humanitaire : Déclaration du Comité permanent interorganisations** (IASC 2013)

**Le guide des genres pour les actions humanitaires** (IASC 2017)

**The impact of cash transfers on women and girls**: a summary of the evidence (J. Hagen-Zanker et al., Overseas Development Institute 2017)

**The Potential of Cash-Based Interventions to Promote Gender Equality and Women's Empowerment**: A multi-country study (PAM 2019)

Tip Sheet: Consulting with women and girls on their access to services and perceptions of safety (Équipe de soutien à la mise en œuvre des Directives relatives à la VBG de l'IASC), non publié. Contacter [gbv.guidelines@gmail.com](mailto:gbv.guidelines@gmail.com) pour obtenir de plus amples informations.

UN Women Jordan Humanitarian Action Brief (ONU Femmes 2017)



## Annexe 3 : Remerciements

### INFORMATEURS CLÉS ET RÉVISEURS\* (\*AVEC UNE ÉTOILE)

	ORGANISATION	NOM	POSTE
1	Bureau de pays de Jordanie, ONU Femmes	Ana Lukatela*	Responsable des programmes, Bureau de pays de Jordanie, ONU Femmes
2	Bureau régional d'ONU Femmes pour les États arabes	Ekram El-Huni*	Coordinatrice des programmes régionaux, Le Fonds Madad de l'UE, Amman, Jordanie
3	Bureau régional d'ONU Femmes pour les États arabes	Rachel Weeks	Conseillère régionale, Paix, sécurité et action humanitaire, États arabes
4	CaLP	Julie Lawson McDowall*	Coordonnatrice de la gestion des connaissances et de la recherche
5	CaLP	Stefan Bumbacher*	Responsable technique principal
6	CARE	Holly Welcome Radice*	Conseillère technique Transferts monétaires et marchés
7	CARE	Siobhán Foran	Coordinatrice des questions de genre dans les situations d'urgence (Opérations)
8	CARE	Tamara Shukakidze-Demuria	Directrice pratiques humanitaires, partenariats et innovation
9	Cash Learning Partnership (CaLP)	Lynn Yoshikawa*	Représentante régionale, Amériques
10	Commission des femmes pour les réfugiés (WRC)	Tenzin Manell*	Conseillère technique principale, Transferts monétaires et moyens de subsistance
11	Équipe de soutien à la mise en œuvre des Directives relatives à la VBG	Erin Patrick*	Coordinatrice des Directives relatives à la VBG
12	Équipe de soutien à la mise en œuvre des Directives relatives à la VBG	Sonia Rastogi*	Spécialiste de la gestion des informations
13	Équipe de soutien à la mise en œuvre des Directives relatives à la VBG	Masumi Yamashina	Spécialiste de programme (Directives relatives à la VBG)

	ORGANISATION	NOM	POSTE
14	Global Protection Cluster (GPC)	Sofia Khetib-Grundy	Coordonnatrice de la protection principale, GPC
15	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	Laura Madsen*	Conseillère en transfert monétaire et en protection
16	HCR	Elizabeth Morrissey*	Responsable chargée de la protection (VSS)
17	HCR	Renate Frech	Responsable chargée de la protection (VSS), Global Learning and Development Centre
18	International Rescue Committee (IRC) Jordanie	Melanie Megevand	Conseillère technique principale, Protection et autonomisation des femmes
19	IRC	Ricardo Pla Cordero*	Conseiller en atténuation des risques et en inclusion
20	Mercy Corps	Kevin McNulty	Conseiller principal en protection
21	Mercy Corps	Alexa Swift	Conseillère principale, Adaptation et relèvement économiques
22	OIM	Boshra Khoshnevis	Consultante en matière de logement et d'installation
23	OIM	Victoria Korsnes Nordli	Spécialiste de la VBG
24	ONU Femmes	Eva Langaas	Analyste de programmes
25	ONU Femmes	Claire A. Simon*	Consultante, Transferts monétaires et Genre
26	ONU Femmes	Theresia Thylin	Spécialiste de l'aide humanitaire et de l'égalité des sexes
27	Organisation internationale pour les migrations (OIM)	Joseph Ashmore	Conseiller en matière de logement et d'installation
28	Oxfam	Julie Lafrenière	Responsable de l'équipe chargée de l'égalité des sexes
29	UNICEF	Shannon Hayes*	Coordnatrice de projet – Matrice de suivi des déplacements pour les enfants en mouvement
30	UNICEF/HCR	Kirstin Lange*	Conseillère principale en matière de handicap
31	Vision mondiale Soudan du Sud	Vanessa Saraiva	Coordnatrice de la Protection de l'enfance et du Groupe de travail sur les transferts monétaires

# Annexe 4 : Exemple d'analyse des risques de VBG dans le cadre des TM

CATÉGORIES DE RISQUES DE VBG/TM	RISQUES DE VBG (SPÉCIFIQUES AU CONTEXTE)	TYPES DE VBG POTENTIELS	MESURES D'ATTÉNUATION INDIVIDUELLES ET COMMUNAUTAIRES	MESURES D'ATTÉNUATION PRISES PAR LES ACTEURS HUMANITAIRES	AVANTAGES POTENTIELS DANS CE DOMAINE
LA PARTICIPATION ET L'INCLUSION (EN PARTICULIER CONCERNANT LA DIFFUSION DES INFORMATIONS ET LA SENSIBILISATION)					
UN ACCÈS SÛR ET DIGNE (EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LES MÉCANISMES DE DISTRIBUTION DES TM)					
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES DES VICTIMES ET DES PERSONNES À RISQUE					
LES NORMES SOCIALES ET LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES, LES MÉNAGES ET LA COMMUNAUTÉ					
AUTRE (SPÉCIFIQUE AU CONTEXTE)					

